

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 10

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D1

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Avis sur les dérogations au repos dominical dans les établissements de commerce de détail

Depuis la loi n°2015-990 du 6 août 2015 art. 250V, de nouvelles dispositions concernant les dérogations au repos dominical ont été introduites.

L'article L3132-26 modifié du Code du travail dispose que :

- « Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du Maire prise après avis du Conseil Municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par an. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante. Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. »

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin autorise les dérogations au repos dominical dans les établissements de commerce de détail aux dates demandées par certaines communes suivant le tableau ci-joint.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

22 ne prennent pas part au vote

Monsieur Bernard BAUDE, Madame Anouk BRETON, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Madame Perrine CIOFFI, Madame Virginie COLLART, Madame Martine DEMEYERE, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Yves TERLAT, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Steven VANDEVOORDE, Madame Christelle VERNACK

(Le Groupe Communiste et Républicain)

Décide d'émettre un avis favorable aux demandes de dérogation au repos dominical dans les établissements de commerce de détail pouvant être formulées par chacune des communes membres de la Communauté d'Agglomération tel que repris dans le tableau ci-joint.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 10

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D2

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Réaménagement de l'échangeur 13 sur l'A21 sur les communes de Lens, Noyelles-sous-Lens et Sallaumines - Délégation de maîtrise d'ouvrage et convention financière

L'échangeur n°13 de l'A21 est situé à l'entrée de la ville de Lens et permet l'accès à l'avenue Raoul Briquet qui mène au coeur de la ville.

Cette zone à la frontière entre les communes de Lens, Loison-sous-Lens, Sallaumines et Noyelles-sous-Lens présente des enjeux d'aménagement urbain forts. En effet la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin prévoit :

- La requalification du site de TREFILEUROPE en une zone résidentielle, zone de développement économique mixte (village d'artisans, activités de loisirs et ludiques...) et parc ;
- Le site VAN PELT lauréat de l'appel à projets « 1 million d'arbres en HDF » doit permettre la renaturation de ce quartier avec la constitution d'une « forêt urbaine » et le développement d'un corridor écologique en lien avec les parcs « Centralité » et « Berges de la Souchez » ;
- Le réaménagement de l'avenue Raoul Briquet afin d'être plus en adéquation avec le profil urbain de la zone.

Sur ce secteur est également présente l'entreprise Nexans qui mène actuellement un projet de modernisation et d'extension de son site.

Le seul accès existant à cette zone est le boulevard du marais. Cette rue, bordée de nombreux logements et une école, est inadaptée pour supporter le trafic futur.

Afin de faire émerger une solution technique, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a fait réaliser une étude de faisabilité, en partenariat avec les services de l'Etat et l'entreprise Nexans.

Suite à cette étude, l'aménagement proposé consiste à :

La reprise des bretelles de l'autoroute A21 en accord avec le projet de requalification Tréfileurope sous la forme d'un raccordement de la bretelle de sortie A21 Béthune – Calais sur l'Avenue Raoul Briquet via un carrefour avec feux tricolores et via la création d'un second carrefour avec feux tricolores au niveau de Tréfileurope pour créer le nouvel accès vers cette zone tout en maintenant l'accès à la bretelle d'entrée Avenue Raoul Briquet > A21 Béthune – Calais.

Les aménagements permettront de désenclaver les sites de VAN PELT et de Tréfileurope et faciliter l'accès au site d'activité Nexans. Cela réduira par la même les nuisances liées à l'activité du site Nexans qui est obligé d'emprunter les voies urbaines et résidentielles que sont le boulevard du Marais et la route de Lille afin de rejoindre les grands axes.

La solution mise en avant est le fruit d'échanges et d'une concertation entre les communes, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, les services de l'Etat (DDTM, DIR, SGAR, services de la Sous-Préfecture de Lens) et l'entreprise Nexans.

Aussi, il est nécessaire d'encadrer juridiquement l'intervention communautaire, sur le domaine autoroutier de l'Etat, afin de renforcer l'attractivité du territoire et de conforter les implantations des entreprises sur ce secteur, dans le cadre d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le coût complet de réalisation de l'opération prévisionnel est estimé à environ 3 100 000 € HT.

Cette opération s'inscrit dans le programme d'enjeu d'agglomération de requalification des friches.

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage sera mise en place entre la CALL et les services de l'Etat. Une participation financière de l'État et Nexans sera sollicitée, ce qui nécessitera la mise en place d'une convention financière avec les services de l'Etat et l'entreprise Nexans.

L'État et la ville de Lens resteront gestionnaire des ouvrages à l'issue des travaux.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le principe de la réalisation des travaux de réaménagement de l'échangeur 13 sur l'A21, telle que décrite dans la délibération.

Autorise le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec les services de l'Etat ainsi que tous documents s'y rapportant.

Autorise le Président à signer la convention financière avec les services de l'Etat et l'entreprise Nexans ainsi que tous documents s'y rapportant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 10

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D3

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Pôle d'Excellence Sportif : signature d'une convention de gestion au bénéfice de la ville pour les aménagements et ouvrages publics du Park Avenue, rue De Lattre de Tassigny à Liévin

Par délibération en date du 15 octobre 2004, les élus de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ont décidé de confier à la SEM Adévia (aujourd'hui la SAEM Territoires Soixante-Deux) la réalisation de l'opération d'aménagement du Pôle d'Excellence Sportif sur le territoire des villes de Liévin et d'Angres.

Le Pôle d'Excellence Sportif a été renommé Vivalley Campus.

Dans le cadre de ce contrat de concession, Territoires Soixante-Deux a réalisé ou va réaliser nombre d'ouvrages publics : terrain de sport, parking, voirie, et parc urbain.

Le parc urbain dénommé « Park Avenue », rue De Lattre De Tassigny, est l'un des derniers ouvrages de la concession. Il proposera une jonction piétonne qualitative et ludique entre différents équipements communaux : le parc de Rollencourt, le parc des Equipages, et le centre Nauticaa.

Compte tenu de ses liaisons avec le patrimoine communal, il a été convenu, dès sa conception, que le Park Avenue serait géré par la ville, dans un souci d'homogénéité. Ce transfert de gestion serait encadré par une convention de gestion et d'entretien signée entre les deux parties.

Il est proposé que cette convention prenne effet dès la livraison de l'ouvrage par Territoires Soixante-Deux, et que sa durée soit de 15 ans à compter de sa prise d'effet.

Ce transfert de gestion est opéré à titre gratuit.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec la Ville de Liévin la convention de gestion et d'entretien pour la conservation des ouvrages et espaces publics du Park Avenue, rue De Lattre De Tassigny à Liévin (reprise en annexe).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 10

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D4

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

**Convention Publique d'Aménagement - Pôle d'Excellence Sportif / Vivalley Campus
Territoires Soixante-Deux : Approbation du Compte-Rendu Annuel
au Concédant au 31/12/2024 et avenant n°6 de prorogation**

Par délibération en date du 15 octobre 2004, les élus de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin ont décidé de confier à la SEM Adévia (aujourd'hui la SAEM Territoires Soixante-Deux) la réalisation de l'opération d'aménagement du Pôle d'Excellence Sportif sur le territoire des villes de Liévin et d'Angres.

Le Pôle d'Excellence Sportif a été renommé Vivalley Campus.

Les aménagements à réaliser dans le cadre du Grand Projet Communautaire du Pôle d'Excellence Sportif se décomposent en trois grandes thématiques spatialement identifiées :

- 1 - Le cœur de pôle : aménagements urbains et paysagers, confection d'une trame viaire cohérente et répondant aux besoins en espaces nécessaires aux différentes activités et aux articulations entre les différentes entités composant le site,
- 2 - Le secteur à vocation économique Vivalley Park : dédié à la filière sportive, aux activités et services liés à la forme et au bien-être,
- 3 - Les équipements sportifs et de plein air à intégrer au sein de l'espace naturel de la trame verte communautaire et de différents parcs urbains.

Ces travaux étant réalisés au titre d'une Convention Publique d'Aménagement.

Dans le cadre de cette Convention Publique d'Aménagement, est soumis à l'approbation des élus le compte-rendu d'activités 2024 à la collectivité.

Le terme de la convention a été fixé au 31 décembre 2025 suite à la conclusion de l'avenant n°5 en date du 18 janvier 2020.

Toutefois, il apparaît nécessaire à ce jour de proroger la durée de la convention de 12 mois, les travaux du parc d'activités Vivalley Park n'ayant pu être achevés dans le délai contractuel.

Les 12 mois supplémentaires permettront à la SEM de finaliser, réceptionner les travaux et remettre les ouvrages à la collectivité, ainsi que de préparer la clôture de l'opération.

Le terme du contrat sera le 31 décembre 2026.

Avancement 2024 / Prévisions :

Au cours de l'année 2024, le montant des dépenses est de 1 024 183 € HT répartis comme suit :

- 729 465 € HT en travaux de VRD, de démolition et d'entretien,
- 38 124 € HT d'études pré-opérationnelles (sondages et géomètre),

- 23 946 € HT d'honoraires de maîtrise d'œuvre,
- 62 402 € HT en acquisition foncière,
- 33 333 € de rémunération de l'aménageur,
- 51 250 € d'intérêts d'emprunt,
- 31 701 € HT de frais divers,
- 53 983 € HT d'impôts fonciers.

Les principales dépenses concernent l'aménagement du Parc d'activités Vivalley Park, dont les travaux primaires, commencés fin 2023, se sont poursuivis en 2024.

Le montant des recettes s'élève à 816 543 € HT, dont 449 780 € HT pour la cession à Santé Services Région de Lens en mars 2024, et 391 306 € HT pour la vente du foncier à la société Pichet Promotion pour la réalisation d'une seconde résidence étudiante de 145 logements.

La commercialisation du parc d'activités est en cours, avec en particulier un Appel à Manifestation d'Intérêt pour une emprise de 1,5 ha à l'angle du chemin du Marquage et de la rue de Cracovie.

Financier :

Le 19 janvier 2021, la SAEM a mobilisé un emprunt de 2 500 000 € avec la Saar LB, garanti à 80 % par la CALL. Cet emprunt permettra la consignation de 462 000 € correspondant aux travaux de finition du permis d'aménager de Vivalley Park.

Le bilan au 31 décembre 2024 laisse apparaître un montant de dépenses réalisées de 31 635 165 € HT et des recettes perçues pour 31 451 182 € HT. La trésorerie de l'opération est positive pour 3 938 778 € (dont 2 500 000 € correspondant à l'emprunt mobilisé).

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 33 880 890 € HT en dépenses et 35 362 032 € HT en recettes au terme du contrat prévu au 31 décembre 2025. Le boni prévisionnel est de 1 481 142 €.

Prorogation de la durée du contrat de 12 mois

Le bilan prévisionnel de la concession fait apparaître des dépenses non réalisées au terme de la concession pour un montant de 1 430 712 € HT, correspondant principalement aux travaux de finition du parc d'activités de Vivalley Park et d'aménagements paysagers rue De Lattre de Tassigny.

Contractuellement, à l'issue du contrat, il est prévu que la CALL subroge la SAEM dans la poursuite des missions et contrats, et donc continuer les travaux. Toutefois, en raison de l'importance des travaux restant à réaliser, il n'est pas envisageable de transférer les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre en cours.

L'option retenue par les parties consiste en une prorogation de 12 mois de la durée du contrat, permettant à la SAEM de terminer les ouvrages, de les remettre au concédant et de clôturer l'opération dans la sérénité.

La fixation du terme du contrat au 31 décembre 2026 est l'objet de l'avenant n°6.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le compte-rendu d'activité à la Collectivité – exercice 2024 afférent à la Convention Publique d'Aménagement Pôle d'Excellence Sportif, dénommée Vivalley Campus ainsi que le rapport financier tels qu'ils figurent en annexe.

Approuve le bilan des acquisitions et cessions foncières pour l'année 2024 intégré au compte-rendu d'activité à la Collectivité.

Autorise le Président à signer l'avenant n°6 de prorogation de 12 mois du contrat de concession.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 10

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D5

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Pôle d'Excellence Sportif - Renouvellement de la Convention de gestion et d'entretien avec le Syndicat Mixte pour l'exploitation des aménagements extérieurs du Stade Couvert de Liévin

Par convention en date du 30 novembre 2015, la Communauté d'Agglomération a confié au Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert de Liévin la gestion et l'entretien d'une partie des aménagements extérieurs (parkings, esplanade et espaces verts) situés aux abords du Stade Couvert Régional.

Cette convention était conclue pour une durée de 10 ans et a pris fin le 29 novembre dernier.

Ces espaces étant nécessaires à l'exploitation du Stade Couvert, il est proposé de reconduire la convention de gestion et d'entretien pour une durée de 5 ans selon les conditions insérées dans le projet de convention repris en annexe.

Cette convention serait consentie à titre gratuit en contrepartie de la gestion, de l'entretien et de la conservation des biens par le Syndicat Mixte.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer avec le Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert de Liévin, dont le siège est situé Chemin des manufactures à Liévin (62800), la convention de gestion et d'entretien des aménagements extérieurs du Pôle d'Excellence Sportif (parkings, esplanade, espaces verts), aux abords du Stade Couvert Régional, d'une durée de 5 ans.

Cette convention est consentie à titre gratuit en contrepartie de la gestion, de l'entretien et de la conservation des biens mis à disposition.

Le document correspondant est repris en annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 10

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D6

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Hulluch - Friche de la Fosse 18 - Site Wienerberger - Acquisition/portage foncier EPF Hauts de France

Afin de renforcer l'attractivité du territoire, la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) et les 36 communes qui la composent s'inscrivent dans le dispositif de Zéro Artificialisation Nette et entreprennent des démarches de reconversion des friches minières et industrielles, en veillant à définir de nouveaux usages adaptés au contexte, et en s'assurant d'un développement équilibré.

En partenariat avec la commune de Hulluch, la CALL étudie la création d'un nouveau quartier d'habitat et d'activités économiques sur ses propriétés, en lieu et place d'une partie de l'ancienne Fosse 18, sur environ 11 ha. Cette emprise a été acquise auprès des Charbonnages de France en 2002.

L'autre partie de l'ancien site minier est occupée à ce jour par la société Wienerberger, qui a cessé son activité de fabrication de briques depuis plusieurs années. D'une superficie d'une quinzaine d'hectares environ, le site s'étend sur environ 9 ha sur Hulluch et 5,9 ha sur Haisnes.

Au vu des orientations définies, cette opportunité foncière permettrait de proposer un aménagement urbain d'une plus grande cohérence, en reliant les actuels quartiers d'habitat, en développant de nouvelles activités économiques limitant fortement les nuisances pour les habitants actuels et futurs, et en s'intégrant dans la trame verte.

Dans sa séance du 2 octobre 2024, le conseil communautaire a autorisé la signature d'une convention avec l'EPF sur l'ensemble de la propriété de Wienerberger, à savoir sur les deux communes ; cependant, il est apparu que la partie située sur Hulluch permettait d'assurer seule la cohérence d'ensemble de ce nouveau quartier et que la partie sur Haisnes pouvait être maintenue en l'état. Aussi, il est proposé de limiter l'acquisition du site à la partie située sur le territoire de la CALL.

Ce bien, érigé sur une parcelle de 89 273 m² sur la commune de Hulluch (parcelle AD22), a été estimé à 1 606 914 € HT par la Direction Départementale des Finances Publiques au titre d'une évaluation en date du 14 février 2024. L'EPF se rapprochera des services de l'État en vue d'une confirmation de cette estimation.

Au regard de la taille du site et des problématiques de gestion, il est proposé d'établir une convention opérationnelle pour l'acquisition et le portage du site de Wienerberger sur la commune de Hulluch entre l'Établissement Public Foncier (EPF) Hauts-de-France et la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin sur la base du projet d'aménagement retenu par l'établissement intercommunal.

Le prix d'acquisition prévisionnel supporté par l'établissement intercommunal au terme de la convention de portage est estimé à 2 350 000 € HT. Celui-ci comprend notamment les coûts d'acquisition mais également les frais de gestion et de portage.

La mission confiée à l'EPF, pour une durée de 4 ans, consistera à négocier, acquérir, et gérer le site.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Sollicite l'Établissement Public Foncier Hauts-de-France, dont le siège est situé 594 avenue Willy Brandt à Lille (59777), pour qu'il assure l'acquisition et le portage foncier du bien concerné par l'opération de requalification de la friche de la Fosse 18, cadastré section AD n°22 à Hulluch (89 273 m²).

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer la convention opérationnelle correspondante, d'une durée de 4 ans, ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 10

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D7

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

**Lens - ZAC Centralité -
Aménagement de la phase 2 du secteur Bollaert –
Hôtel Bollaert : Acquisition/portage foncier EPF Hauts de France**

Par délibération en date du 18 mars 2019, le Conseil communautaire a validé le transfert, au profit de l'établissement intercommunal, de la ZAC Centralité à Lens ainsi que les modalités de mise en œuvre de celle-ci, initialement créée par la Ville de Lens.

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin se positionne comme l'aménageur de la ZAC Centralité et notamment du secteur Bollaert à Lens.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a initié en 2023 une étude de programmation sur la phase 2 du secteur Bollaert à Lens.

Cette étude a permis de définir un préprogramme d'aménagement pour ce secteur d'environ 10 ha, visant à créer un quartier dynamique et attractif. Ce quartier développera environ 30 000 m² de surface de plancher avec un programme ambitieux mixte composé de logements, de bureaux, d'espaces d'activités et de loisirs ainsi que d'un espace public travaillé avec des liaisons douces et une place piétonne en bordure du stade, permettant notamment d'améliorer la desserte du secteur.

Au vu des orientations définies et dans un souci de cohérence, il est envisagé l'acquisition et la démolition de l'hôtel Bollaert, situé au 13C route de Béthune. Ce bien, érigé sur une parcelle de 1 542 m², est estimé à 3 646 000 € HT par la Direction Départementale des Finances Publiques. Cette estimation, assortie d'une marge de négociation de 10 %, inclut une valeur vénale de 2 726 000 € (avis rendu le 17 avril 2025) et une valorisation du fonds de commerce de 920 000 € (avis rendu le 3 juin 2025). Le prix d'acquisition prévisionnel maximal supporté par l'établissement intercommunal au terme de la convention de portage est estimé à 4 721 206 € HT. Celui-ci comprend notamment les coûts d'acquisition mais également les indemnités d'éviction du locataire ainsi que les indemnités de licenciement, 20 % du montant du coût des travaux de démolition et les frais de portage.

L'acquisition de ce bien conditionne d'une part le développement d'un lot de bureaux et/ou logements d'environ 5 000 m² de surface de plancher et d'autre part, l'élargissement de la rue située derrière l'hôtel qui constituera à terme un réel axe de desserte du futur quartier.

Au regard de la taille du bâtiment et des problématiques de gestion, de sécurisation, de surveillance, de déconstruction et de remise en état du foncier dans l'attente des premiers aménagements, il est proposé d'établir une convention opérationnelle pour l'acquisition et le portage du site de l'hôtel Bollaert entre l'Établissement Public Foncier (EPF) Hauts-de-France et la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin sur la base du projet d'aménagement retenu par l'établissement intercommunal.

La mission confiée à l'EPF, pour une durée de 4 ans, consistera à négocier, acquérir, déconstruire et gérer le site de l'Hôtel Bollaert.

Vu les avis de la Direction Départementale des Finances Publiques référencés n°2025-62498-16872 et n°2025-62498-31196 en dates des 17 avril 2025 et 3 juin 2025,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Sollicite l'Établissement Public Foncier Hauts-de-France, dont le siège est situé 594 avenue Willy Brandt à Lille (59777), pour qu'il assure l'acquisition, le portage foncier et la démolition du bien concerné par l'opération de requalification du site de l'Hôtel Bollaert, cadastré section AK n°393 à Lens (1 542 m²), selon les modalités définies dans la convention opérationnelle annexée à la présente.

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer la convention opérationnelle correspondante, d'une durée de 4 ans, ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 10

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D8

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Liévin - Zone d'activité de l'Abregain - Site de la SCI PAS DE CALAIS Acquisition/portage par l'EPF des Hauts-de-France

Afin de renforcer l'attractivité du territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) a mené une réflexion stratégique d'aménagement et de développement sur un vaste territoire compris entre le centre-ville de Lens et le Pôle d'Excellence Sportif, sur les communes d'Avion, Eleu-dit-Leauwette, Lens et Liévin, dénommé Masterplan Secteur Sud.

C'est dans ce cadre que le secteur de la traversée de Liévin par la RD58 a été relevé comme stratégique pour le territoire, notamment en termes de développement économique.

En partenariat avec la commune de Liévin, la CALL étudie la possibilité de densifier ce secteur d'activités économiques ; le site détenu par la SCI PAS DE CALAIS (référencé section BD n°140 et BE n° 550 au cadastre de la commune), d'une superficie de 7 026 m², est inoccupé depuis plusieurs années.

Au vu des orientations définies dans le masterplan, cette opportunité foncière permettrait de proposer un projet de développement économique en cohérence avec la vision d'ensemble portée.

Au regard des problématiques de démolition, de gestion, de sécurisation et de surveillance, il est proposé d'établir une convention opérationnelle pour l'acquisition et le portage de ce site entre l'Établissement Public Foncier (EPF) Hauts-de-France et la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin sur la base du projet d'aménagement retenu par l'établissement intercommunal.

Le prix d'acquisition prévisionnel qui serait supporté par l'établissement intercommunal au terme de la convention de portage est estimé à 1 515 655 € HT. Celui-ci comprend notamment le coût d'acquisition supporté par l'EPF (qui ne pourra être supérieur à l'évaluation domaniale, marge d'appréciation de 10 % comprise) mais également les frais de démolition, d'entretien et de gestion, et les frais de portage.

La mission qui serait confiée à l'EPF, pour une durée de 4 ans, consisterait à négocier, acquérir, démolir et entretenir le site.

Vu l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques référencé n°2024-62510-48998 en date du 9 janvier 2025,

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Sollicite l'Établissement Public Foncier Hauts-de-France, dont le siège est situé 594 avenue Willy Brandt à Lille (59777), pour qu'il assure l'acquisition, la démolition, la remise en état du terrain et le portage foncier d'un ensemble immobilier situé au sein de la zone d'activités de l'Abregain, cadastré section BD n°140 et section BE n°550 à Liévin (respectivement 3 393 m² et 3 633 m²).

Autorise le Président, ou toute personne déléguee, à signer la convention opérationnelle correspondante, d'une durée de 4 ans, ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés. Le prix de cession cible au profit de l'établissement intercommunal en fin de portage serait de 1 515 655 € HT.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **62 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 62

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Bruno TRONI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D9

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Détermination des participations de la CALL prévues au titre de la mise en œuvre opérationnelle des cités retenues dans le 1er triennal du programme ERBM Cité Bellevue Ancienne à Harnes

Par les délibérations en date des 24 mars 2022 et 2 février 2023, la CALL a confirmé sa volonté d'accompagner financièrement les communes bénéficiaires du programme ERBM (1er triennal) à la mise en œuvre du volet urbain de leur projet.

Il a été décidé que la CALL participerait à hauteur de 15% maximum du coût total hors taxes de l'opération, ce taux pouvant être ramené à 10% dans le cas d'un financement ERBM à hauteur de 70% afin de respecter la part minimum de 20% devant rester à la charge du maître d'ouvrage, en l'occurrence la commune.

Les montants servant de base au calcul de la participation de la CALL correspondent aux montants des opérations repris aux dossiers présentés au financement ERBM État Région, et figurant aux dossiers déposés sur la plateforme « Démarches simplifiées », lesquels ont fait l'objet d'un accord de cofinancement de la part de ces institutions et d'arrêtés en conséquence.

Lors de la 6ème phase d'ouverture des dépôts de dossiers de demande de financement ERBM, la commune de Harnes a soumis un projet en présentant la tranche 1 de l'aménagement des espaces publics de la cité Bellevue Ancienne pour un montant de 7 651 181,43 € HT.

Des subventions de l'ERBM et de droit commun d'un total de 5 355 827,00 € ont été accordées par l'État et la Région au titre du fonds conjoint ERBM, du département du Pas-de-Calais et de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, représentant un taux de financement de 70%.

Sur cette base, le cofinancement de la CALL s'élèvera à 447 884,10 € pour le projet de la Cité Bellevue Ancienne de Harnes, correspondant à 10% du montant hors taxes du projet.

Les conventions de cofinancement, annexées à la présente délibération, précisent les règles d'éligibilité, les modalités de paiement et les conditions du partenariat.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la convention de cofinancement relative au versement de la participation CALL au titre des opérations ERBM du 1er triennal (volet urbain) pour la commune de Harnes (Cité Bellevue Ancienne).

Autorise le Président à signer la convention de cofinancement, les avenants qui pourront être pris, ainsi que tout acte s'y rattachant.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025 sur l'imputation : Budget Principal / Programme SCNE-ERBM / Lignes de crédit 11980.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **62 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 62

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Bruno TRONI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D10

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Adoption du plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGDID) 2025-2031 et de la Convention Intercommunale d'Attributions (CiA) 2025-2031

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment ses articles L441-2- 7 ; R441-2-10 et R441-2-11 ;

Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un urbanisme Rénové et son article 97 qui introduit l'obligation pour les EPCI d'élaborer le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) ;

Vu le décret n°2015-524 du 12 Mai 2015 relatif au contenu, aux modalités d'élaboration, d'évaluation et de révision du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) ;

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'Égalité et la Citoyenneté et plus particulièrement son article 77 ;

Vu la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique du 23 novembre 2018 et le décret 2019-1378 du 17 décembre 2019 relatif à la cotation de la demande de logement social ;

Vu la loi N°2022-217 du 21 Février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration, et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale dite loi 3DS ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2015, actant l'engagement de la CALL dans une procédure d'élaboration de son PPGDID, puis, de son adoption lors de la séance 27 juin 2017 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 15 décembre 2015, actant l'engagement de la CALL dans une procédure d'élaboration de son PPGDID, puis, de son adoption lors de la séance 27 juin 2017, ainsi que des délibérations du 14 décembre 2023 et du 2 octobre 2024 portant respectivement sur la prorogation puis la prolongation de ladite délibération initiale ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 5 octobre 2018, relative à l'approbation de la Convention Intercommunale d'Attribution (CiA) ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 25 Juin 2025 approuvant le lancement de la procédure de révision du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) et de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) ;

Considérant l'avis de la Plénière de la Conférence Intercommunale du Logement du 06/11/2025 ;

Considérant le Porter à Connaissance de Mr le Préfet du Pas de Calais du 22 Août 2025 ;

Concernant le plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGDID) et la Convention Intercommunale d'Attributions (CiA) :

Dans le cadre des travaux de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL), le plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGDID) a été adopté par la CALL en 2017. En 2018, la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA) a également été approuvée, définissant des objectifs d'attributions à l'échelle du territoire, dans un objectif de mixité sociale et d'identification de publics prioritaires.

Conformément aux dispositions de la loi ELAN du 23 novembre 2018, le PPGDID, qui a fait l'objet d'une prorogation eu égard à sa date d'adoption, a donné lieu à une démarche d'évaluation et de révision, intégrant parallèlement la cotation de la demande de logement social.

Le précédent PPGDID a été mis en conformité au travers cette délibération de prorogation pour mettre en place le système de cotation de la demande de logement social prévu par la loi ELAN et imposé par loi 3DS avant le 31 décembre 2023.

Forte de l'évaluation des actions menées dans le cadre du premier PPGDID 2017-2023, la CALL a lancé la construction du nouveau Plan pour la période 2025-2031 dès le 1er trimestre 2025, ainsi que la rédaction d'une nouvelle Convention Intercommunale d'Attributions dès le 2nd trimestre 2025, associant l'ensemble des acteurs du logement (Etat, Communes, Organismes de Logements Sociaux...). Plusieurs ateliers partenariaux, comités techniques et de pilotages, ainsi qu'une conférence des adjoints aux Logements, ont été organisés pour échanger collectivement.

Ainsi, ce second PPGDID 2025-2031, dont le projet est joint en annexe à la délibération, prévoit le maintien des actions et outils renforçant le droit à l'information des demandeurs de logement, notamment via :

Le service d'information et d'accueil des demandeurs (SIAD) :

- Structurer un SIAD intercommunal clair et différencié selon les niveaux de guichet (1/ accueil et information, 2/ enregistrement),
- Améliorer la communication et la formation à destination des lieux d'accueil, d'information et d'enregistrement du territoire.

La gestion partagée de la demande (la cotation de la demande)

- Définir un « modèle type » des CALEOL, expérimenté dans un premier temps sur la livraison de nouveaux logements sociaux,
- Construire un véritable rôle de pilotage de l'EPCI dans la procédure d'attribution, sous réserve de moyens humains suffisants (vote en CALEOL, suivi de la cotation...).

Les mutations au sein du Parc de Logement Sociaux

- Poursuivre le travail engagé sur cette thématique, en renforçant l'implication des partenaires stratégiques (bailleurs notamment) et veiller à l'articulation avec les outils et instances existantes.

Concernant la seconde CIA 2026-2031, plusieurs objectifs liés au contexte local d'une offre de logements sociaux élevée faisant face à une demande croissante ont été définis, tout en respectant les objectifs nationaux relatifs aux Publics Prioritaires et de Quartiles :

- Favoriser la mixité sociale à l'échelle de la CALL, des communes et des résidences fragiles,
- Soutenir l'accès au logement social de chacun et des publics prioritaires,
- Accompagner les parcours résidentiels des demandeur et occupants du parc social.

- La présente délibération a ainsi pour objet :
- d'adopter le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) 2025-2031
 - et les grandes orientations de la Convention Intercommunale d'Attributions 2026-2031.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'Information des Demandeurs (PPGDID) 2025-2031

Approuve les grandes orientations de la Convention Intercommunale d'Attributions 2026-2031.

Autorise le Président à signer les pièces administratives liées à ces dispositifs et tout document subséquent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **62 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 62

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Bruno TRONI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D11

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Politique de l'Habitat - Accompagnement financier de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au dispositif de soutien de l'État aux opérations d'acquisition / Amélioration des logements locatifs sociaux

Le développement de l'offre de logement, notamment en locatif social, est basé sur :

- La production de logement neufs ;
- La remise en location de logements vacants après intervention du bailleur au titre de la réhabilitation en droit commun par des Prêts à l'Amélioration (PAM) mais aussi par des politiques spécifiques (ERBM & Appels à Projets DREAL) ;
- La mobilisation de financements au titre de l'acquis / amélioré (AA).

Cette troisième voie, moins usitée par les bailleurs, consiste en l'acquisition de logements et d'immeubles destinés à l'habitation obligatoirement assortie des travaux significatifs d'amélioration correspondants. L'acquisition de locaux ou d'immeubles non affectés à l'habitation (immeubles tertiaires) et leur transformation en logements entre également dans ce cadre.

Depuis 2019, la DREAL des Hauts-de-France accorde un soutien financier majoré du Fonds National des Aides à la pierre (FNAP) aux opérations d'Acquisition / Amélioration de Logements Locatifs Sociaux (LLS) agréés en PLUS et en PLAI.

Le soutien majoré de l'État vise à répondre à plusieurs enjeux :

- Prendre en charge une partie du surcoût rencontré par les maîtres d'ouvrage sur ce type d'opérations ;
- Faciliter l'atteinte de leur équilibre financier pour en favoriser le développement ;
- Répondre aux enjeux de réinvestissement des centres-villes et centres-bourgs, de lutte contre la vacance structurelle des bâtiments et de réduction de l'artificialisation des sols.

En 2023, le FNAP a confirmé l'intérêt d'un soutien spécifique aux opérations d'acquisition / Amélioration en introduisant une enveloppe dédiée à favoriser la « sobriété foncière » et le « recyclage du foncier ».

Depuis sa création, le dispositif régional est progressivement monté en puissance à travers l'attribution de bonus incitatifs (« super bonus » & « méga bonus ») de plus en plus conséquents pour les opérations financées en PLUS et en PLAI, sous certaines conditions. Cette orientation est maintenue depuis lors, confortée et simplifiée en 2025 :

- « Super bonus AA » : Subvention complémentaire de 16 000 € (en 2025) pour tout logement financé en PLUS ou en PLAI : sur l'ensemble du territoire régional, sans distinction de territoire. Il s'additionne à la subvention forfaitaire de droit commun du FNAP,
- « Méga bonus AA » : soutien, à destination spécifique de la transformation de bureaux en logements locatifs sociaux, de 20 000 € (en 2025) pour les logements financés en PLAI ou en PLUS. Il s'additionne à la subvention forfaitaire de droit commun du FNAP.

L'activation du méga bonus est conditionné à une contrepartie financière des collectivités en cas de changement d'usage. Il est également attendu des collectivités qu'elles mettent en place une démarche de repérage et d'identification des opportunités immobilières et d'information des potentiels maîtres d'ouvrages pour favoriser le développement d'opérations de logements en acquisition / amélioration.

Dans le cadre de sa politique de l'habitat, la Communauté d'Agglomération de Lens – Liévin (CALL) souhaite soutenir la promotion des opérations en acquisition / Amélioration des logements locatifs sociaux.

Ce dispositif figurait dans 3 des actions du PLH3 dont l'orientation première est d'intervenir prioritairement sur le parc existant :

- Action n°1 : Réduire la vacance dans le parc privé et social ;
- Action n°2 : Amplifier la lutte contre l'habitat indigne et dégradé ;
- Action n°4 : Poursuivre les actions engagées dans le parc social.

Il répond aussi à la logique de renouvellement urbain et de prise en compte des contraintes liées à la limitation de l'étalement urbain pour proposer des logements sociaux au sein du tissu urbain existant.

Cette incitation vis-à-vis des opérations en Acquis / Amélioré est rappelée dans la lettre de cadrage accompagnant l'élaboration des programmations de LLS dans le cadre de la Délégation des Aides à la pierre.

A l'instar de la politique régionale, il est proposé d'accompagner financièrement l'acquisition / Amélioration des logements locatifs sociaux de type PLUS et PLAI à hauteur de l'engagement minimum de l'Etat dans la limite du budget annuel dédié.

Cet accompagnement financier représente un effet levier à destination des bailleurs sociaux pour équilibrer leur plan de financement et peut représenter un effet déclencheur pour engager opérationnellement le projet.

L'AA représente également pour les communes une solution, après coproduction avec les opérateurs, pour remettre sur le marché des logements repris dans le patrimoine communal.

Enfin, pour les communes repérées au titre de l'article 55 de la loi SRU, ce dispositif peut permettre d'accroître le parc de LLS sur le territoire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le principe d'accompagner financièrement, au côté de l'État, les opérations de logements locatifs sociaux en PLUS et PLAI bénéficiant des financements au titre Fonds National des Aides à la Pierre, sous réserve de l'obtention des bonus État de la part de l'opérateur, selon les disponibilités financières de la CALL votées annuellement dans le cadre budgétaire communautaire.

Du fait de la modulation annuelle de l'aide de l'État, le montant de la subvention de la CALL figurera dans chaque délibération et chaque convention financière qui seront prises pour chaque opération.

Cette subvention apparaîtra comme part EPCI dans les décisions de financement de chaque opération générées dans le cadre de la Délégation des Aides à la pierre.

Précise que les crédits nécessaires seront prévus annuellement au budget communautaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **62 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 62

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEGHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Bruno TRONI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D12

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

**Politique de l'Habitat - Opération de logement locatif social en Acquisition / Amélioration
Octroi d'une subvention 2025 - Maisons & Cités SA d'HLM
Annay-sous-Lens - Route de Lille - 4 logements**

Le développement de l'offre de logement, notamment en locatif social, est basé sur :

- La production de logement neufs,
- La remise en location de logements vacants après intervention du bailleur au titre de la réhabilitation en droit commun par des Prêts à l'Amélioration (PAM) mais aussi par des politiques spécifiques (ERBM & Appels à Projets DREAL),
- La mobilisation de financements au titre de l'acquis / amélioré (AA).

Cette troisième voie, moins usitée par les bailleurs, consiste en l'acquisition de logements et d'immeubles destinés à l'habitation obligatoirement assortie de travaux significatifs d'amélioration correspondants. L'acquisition de locaux ou d'immeubles non affectés à l'habitation (immeubles tertiaires) et leur transformation en logements entre également dans ce cadre.

Depuis 2019, la DREAL des Hauts-de-France accorde son soutien financier majoré du Fonds National des Aides à la pierre (FNAP) aux opérations d'Acquisition / Amélioration de Logements Locatifs Sociaux (LLS) agréés en PLUS et en PLAI.

Par délibération en date du 11 décembre 2025, la CALL a validé le principe d'accompagner, à côté des bonus de l'état, le financement des opérations de logements locatifs sociaux (LLS) en Acquisition / Amélioration. Ces aides sont conditionnées à l'octroi de subsides du Fonds National des Aides à la pierre (FNAP) à ce type d'opérations agréés en PLUS et en PLAI.

Pour mémoire la mobilisation de ce dispositif permet de répondre aux enjeux partagés de l'État et de la CALL repris dans le PLH 3, exécutoire depuis octobre 2023 :

- Répondre aux enjeux de réinvestissement des centres-villes et centres-bourgs, de lutte contre la vacance structurelle des bâtiments et de réduction de l'artificialisation des sols,
- Remettre sur le marché des logements repris dans le patrimoine des communes de la CALL,
- Apporter un outil complémentaire aux communes repérées au titre de l'Article 55 de la Loi SRU pour accroître leur parc de LLS

Ces aides sont en outre essentielles à la prise en charge d'une partie du surcoût rencontré par les maîtres d'ouvrage sur ce type d'opérations, et permettent de faciliter l'atteinte de l'équilibre financier pour favoriser le développement des projets.

Par une lettre circulaire datée du 12 avril dernier, le Préfet de région a précisé les modalités de financement pour l'année 2025 :

- « Super bonus AA » : Subvention complémentaire de 16 000 €,
- « Méga bonus AA » : Soutien à la transformation de bureaux en LLS de 20 000 €.

Comme énoncé dans la délibération cadre, l'aide communautaire annuelle est basée sur le montant minimum des bonus. Pour l'année 2025, l'accompagnement de la CALL sera de 16 000 € par logement PLUS / PLAI.

De le cadre de ce dispositif, la CALL a été sollicitée par Maisons & Cités SA d'HLM pour le financement en Acquisition / Amélioration de 4 logements d'instituteurs appartenant au patrimoine de la commune d'Annay-sous-Lens, sis route de Lille, pour un montant total de 64 000 €. Pour ce programme une demande de financement au titre des agréments PLUS / PLAI du FNAP va être introduite au titre de l'année 2026.

Cette demande est instruite par les services communautaires dans le cadre de la délégation des Aides à la pierre.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de fixer le montant de la participation 2025 à 16 000 € par logement agréé au titre du FNAP en PLUS ou PLAI.

Décide d'octroyer à Maisons & Cités SA d'HLM, sous réserve de l'obtention des agréments du FNAP et du bonus de l'État, pour l'opération en Acquisition / Amélioration de 4 logements sis à Annay-sous-Lens (Route de Lille) une subvention de 64 000 €.

Autorise le Président à signer la convention financière correspondante avec Maisons & Cités SA d'HLM.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **62 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 62

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Bruno TRONI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D13

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

**Création d'un service mutualisé « Permis de Louer »
Délibération modificative – Prise en compte d'une erreur matérielle**

Vu la délibération n°CC03042025_D7 du 03 avril 2025 qui instaure un service mutualisé « permis de louer » à compter du 01 juillet 2025,

Considérant que le dispositif Permis de Louer est en place sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin depuis le 1er janvier 2020. Les communes y sont entrées progressivement jusqu'au 1er janvier 2023.

A compter du 1er juillet 2025, et suite à la délibération du conseil communautaire du 12 juin 2024 instaurant la nouvelle géographie du dispositif puis celle du 06 décembre 2024 reportant l'application, le périmètre du Permis de Louer a été amené à s'étendre substantiellement.

En effet, la commune d'Angres intègre le dispositif et 6 communes (Annay-sous-Lens, Eleu-dit-Leauwette, Lens, Loison-sous-Lens, Méricourt, Vimy) ont souhaité étendre le dispositif à l'intégralité du périmètre communal,

Considérant qu'au regard de cette évolution et pour permettre d'assurer un suivi administratif, financier et technique, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé, par délibération n°CC03042025_D7 du 03 avril 2025, de créer au 01 juillet 2025 un service commun « Permis de Louer », conformément aux dispositions de l'article L 5211-4-5 du CGCT,

Considérant que la délibération précitée comporte une erreur matérielle en ce qu'elle évoque la création d'un groupement de commandes pour la réalisation des visites des logements alors que ce marché est uniquement porté par la CALL dans le cadre du service mutualisé,

Considérant qu'il est donc nécessaire de la modifier, uniquement en retirant toute mention relative à un groupement de commandes.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la modification de la délibération n°CC03042025_D7 du 03 avril 2025 visant à corriger une erreur matérielle en supprimant la mention relative à la création d'un groupement de commandes pour la réalisation des visites des logements, ce marché étant uniquement porté par la CALL dans le cadre du service mutualisé.

Précise que la délibération n°CC03042025_D7 du 03 avril 2025 est modifiée sur seul point et continue de produire ses effets.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **62 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 62

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Bruno TRONI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D14

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Politique de l'Habitat - Délégation de compétence des "Aides à la pierre" 2024 - 2029 Modification de la composition de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH)

Depuis la loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, l'État peut, à leur demande, déléguer ses compétences en matière d'attribution des aides à la pierre aux établissements publics de coopération intercommunale, ainsi qu'aux départements.

La Délégation des Aides à la Pierre (DAP) est globale et porte sur tout le champ de l'habitat (parc locatif social et parc privé). Elle donne aux EPCI et aux départements les outils pour développer l'offre de logements (publics ou privés). Elle engage juridiquement l'État délégant et la collectivité délégataire pour six années renouvelables dans le cadre d'une convention, dite « convention de délégation de compétence ».

Par délibération du 12 juin 2024, les élus ont validé les conventions couvrant les années 2024 à 2029 et autorisé le Président à les signer. Elles ont été signées le 3 juillet dernier.

Dans son article VI-2-2, la convention de délégation définit les modalités de suivi de cette contractualisation. Pour le parc privé, une Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) doit être installée. Elle est présidée par le délégué de l'Agence ou le délégataire de compétence. Elle traite les décisions relatives aux dossiers ANAH et sa consultation est obligatoire dans les cas prévus à l'article R.310-10 du CCH et par le règlement général de l'Agence.

En application de l'article R.321-10 du CCH, la commission est composée des membres suivants :

- Le délégué de l'agence dans le département ou son représentant ;
- Un représentant des propriétaires ;
- Un représentant des locataires ;
- Une personne qualifiée pour ses compétences dans le domaine du logement ;
- Deux personnes qualifiées pour leurs compétences dans le domaine social ;
- Un représentant des associés collecteurs de l'Union d'économie sociale du logement.

Les membres de chaque collège (un titulaire + un suppléant) de la commission sont nommés pour la durée de la convention de gestion conclue entre le délégataire de compétence et l'Anah (2024 - 2029).

Par délibération C021024_D12 du 02 octobre 2024, la composition de la CLAH a été arrêtée. Depuis lors, pour raisons professionnelles ou de décès, la liste des membres de cette commission doit être modifiée pour les deux collèges suivants :

- Collèges des représentants des propriétaires : 2 membres (titulaire + suppléant) ;
- Collège des représentants des locataires : 1 membre suppléant .

Les services communautaires ont consulté les acteurs susceptibles de s'inscrire dans ces deux collèges parmi les partenaires qui concourent à la mise en œuvre de la politique du logement en application du programme d'actions du PLH au travers des différentes instances pilotées par la CALL (Conférence Intercommunale du Logement, groupes de travail thématique, Matinales de l'Habitat, ...) : Confédération Nationale du Logement (CNL), Immobilière Sociale 62 (IS 62), Association Force Ouvrière Consommateurs 62 (AFOC 62), ...

La nouvelle répartition des différents membres (titulaires + suppléants) ainsi modifiée est reprise en annexe de la présente délibération.

Il est proposé au Conseil d'approuver la liste modifiée des membres de la composition de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat pour la durée de la convention de délégation des Aides à la Pierre (2024 – 2029).

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Valider la liste annexée reprenant les modifications apportée à la composition de la CLAH.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **62 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 62

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Bruno TRONI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D15

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Avenant 2 à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain Cœurs de Villes Lens, Liévin et Harnes 2021-2025

Par délibération en date du 17 décembre 2020, la CALL a approuvé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement Urbain (OPAH-RU) Cœurs de Villes Lens, Liévin et Harnes, au 1er juin 2021, pour une durée de 5 ans, et autorisé la signature d'une convention d'OPAH-RU. Cette opération est adossée au programme Action Cœur de Ville de Lens et Liévin.

Les principaux enjeux de l'OPAH-RU sont les suivants :

- L'amélioration de l'efficacité énergétique des logements,
- La lutte contre l'habitat indigne et dégradé,
- La reconquête des logements ou locaux vacants et le développement d'une nouvelle offre de logements,
- L'accompagnement des personnes en perte d'autonomie,
- La préservation et la valorisation du patrimoine bâti,
- Le repérage et l'accompagnement les copropriétés fragiles ou dégradées,
- Le soutien au développement de l'activité en centre-ville.

Les objectifs quantitatifs globaux fixés au titre de la convention étaient de 236 logements à rénover en 5 ans, répartis comme suit :

- 121 logements appartenant à des propriétaires occupants
- 115 logements locatifs appartenant à des bailleurs privés
- 177 logements inclus dans 18 copropriétés.

L'opération, initiée courant 2021, a permis l'accompagnement de nombreux projets de rénovation, détaillés comme suit : 78 projets de propriétaires occupants, 90 projets de propriétaires bailleurs, et la réalisation de diagnostics multicritères pour 3 copropriétés sur Lens et Liévin.

Anticipant la fin de l'OPAH-RU, le bilan prévisionnel au 31/10/2025 fait état de 182 dossiers déposés :

- 84 logements relevant d'un propriétaire occupant, soit 69% de l'objectif.
- 98 logements relevant d'un propriétaire bailleur, soit 83 % de l'objectif.

Répartition des dossiers déposés sur les 3 villes, au 31/10/2025

	Propriétaires occupants	Propriétaires bailleurs
Lens	32	85
Liévin	40	12
Harnes	12	1
Dossier déposé	83	98
Objectif initial	121	115
Reste à réaliser	37	17

A ce jour, les objectifs ne sont pas totalement atteints pour les propriétaires occupants et le volet copropriété, mais la dynamique est très positive pour les propriétaires bailleurs. De nombreux projets sont en cours de montage (27 logements) par des propriétaires bailleurs, principalement sur le centre-ville de Lens. Cette dynamique laisse à penser que l'objectif sera atteint au termes du programme, voire dépassé, sachant que sur la partie propriétaires occupants la moindre performance peut en partie être expliquée par le changement de la réglementation Anah, mais aussi l'arrêt de la plateforme pour les dossiers Ma Prime Rénov Parcours Accompagné durant l'été 2025, lesquels ont généré une période de forte

incertitude un ralentissement pour le montage des dossiers. Un délai supplémentaire permettrait à l'équipe d'animation de relancer la dynamique auprès des ménages.

En déclinaison, il est proposé de prolonger l'opération jusqu'au 31 décembre 2026, permettant ainsi :

- de mettre en cohérence les agendas entre la fin de l'OPAH-RU et celle du dispositif Action Cœur de Ville (fin 2026),
- d'atteindre l'objectif en ce qui concerne les propriétaires occupants (37 dossiers de plus),
- de poursuivre la dynamique en direction des propriétaires bailleurs,
- Poursuivre l'animation à destination des copropriétaires,
- Continuer la réflexion conduite sur plusieurs immeubles dégradés et/ou vacants visant la mise en place d'une opération de restauration immobilière.

Il est rappelé qu'un prestataire a été missionné pour accompagner la CALL dans le cadre de cette mission. Il s'agit de Citémétrie. Cet accompagnement prendra fin en mars 2026.

Aussi, afin de poursuivre le dispositif, un nouveau marché sera proposé couvrant la période jusqu'au 31/12/2026.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'avenant n°2 à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Renouvellement Urbain, joint en annexe.

Autorise le Président à signer l'avenant et tous les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Autorise le Président à signer le marché et les pièces afférentes, après décision de la Commission d'Appel d'Offres, avec les entreprises concernées.

Autorise le Président à solliciter des subventions afférentes à l'opération et à signer tous les documents en lien avec les demandes susvisées.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2026 sur le budget principal/Fonctionnement / ligne de crédit 9974/ chapitre 011.

Admet en conséquence la recette sur l'imputation suivante : Budget Principal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **62 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 62

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEGHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Bruno TRONI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 13

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D16

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme pour le Festival de la Sainte Barbe - Arts et Feu - avance de subvention 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du tourisme et ses articles applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'un EPIC,

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 novembre 2013 décidant de la création de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sous forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC),

Vu la délibération du 14 décembre 2023 par laquelle la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé de l'extension du périmètre de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin et a approuvé la modification correspondante des statuts de l'EPIC emportant la création d'un Office de Tourisme Intercommunautaire.

Vu la délibération du 8 février 2024 portant sur la désignation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Lens-Liévin Hénin-Carvin Tourisme,

Vu la délibération du 28 mars 2024 approuvant la convention d'objectifs 2024-2027,

Pour permettre la réalisation de la future édition du Festival de la Sainte Barbe, Arts et Feu, il est proposé d'accorder une avance de subvention à l'EPIC Lens-Liévin Hénin-Carvin Tourisme.

Le travail mené par l'Office de Tourisme a permis d'asseoir ce festival comme un évènement identitaire, porteur des valeurs du territoire (convivialité, simplicité, solidarité).

La programmation du Festival de la Sainte Barbe intègre, depuis 2019, des projets issus d'initiatives locales. Ces projets valorisent, a minima, l'un des thèmes symboliques de la Sainte Barbe : le feu, le bruit, la lumière, le patrimoine minier et intègrent les Étincelles de la Sainte Barbe qui se déroulent de fin novembre à début décembre.

Les actions développées ces dernières années, ont permis d'inscrire cet événement dans l'esprit des visiteurs et d'amplifier son aura.

Cette manifestation attire dorénavant des équipes artistiques de dimension internationale.

En 2024, 60 évènements ont été proposés sur 10 jours. Grâce à cette programmation, la notoriété de cet événement s'est accrue et la fréquentation a augmenté atteignant 58 500 spectateurs contre 55 000 l'année précédente.

Au total, 56 artistes, compagnies ou collectifs ont réalisé les performances dont 24 pour les seuls temps forts.

Afin d'assurer la poursuite de cette dynamique, il est proposé, avant le vote du budget primitif 2026 de la Communauté d'Agglomération, une convention financière.

Celle-ci fixe l'avance de subvention à l'EPIC Lens-Liévin Hénin-Carvin Tourisme, relative à l'organisation du Festival de la Sainte Barbe - Arts et Feu, édition 2026, pour un montant de 130 000 €, représentant 50% de la subvention accordée en 2025. Cette avance lui permettra de mener à bien la réalisation de ce projet.

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue une avance de subvention de 130 000 € à l'EPIC Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme, sis 16 Place Jean Jaurès, 62300 Lens, pour l'organisation de l'édition 2026 des Fêtes de la Sainte Barbe, Festival Arts et Feu.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires seront proposés au vote du Budget Primitif 2026 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 12336.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **59 délégués étaient présents et 18 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 59

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 18

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Martine DEMEYERE à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Yves TERLAT à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Bruno TRONI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D17

ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

**Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC)
Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme : avance de subvention 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du tourisme et ses articles applicables aux offices de tourisme constitués sous la forme d'un EPIC,

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 20 novembre 2013 décidant de la création de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sous forme d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC),

Vu la délibération du 22 juin 2023 par laquelle la CALL a validé le principe de l'extension du périmètre d'intervention de l'Office de Tourisme de Lens-Liévin sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, permettant d'engager en 2024, la constitution d'un office de tourisme inter-agglomérations,

Vu la délibération du 14 décembre 2023 par laquelle la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a décidé de l'extension du périmètre de l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin et a approuvé la modification correspondante des statuts de l'EPIC emportant la création d'un Office de Tourisme Intercommunautaire,

Vu la délibération du 8 février 2024 portant sur la désignation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme Intercommunautaire Lens Liévin Hénin Carvin Tourisme,

La destination Lens Tourisme est devenue, au cours de ces dernières années, une destination de courts séjours autour des thématiques de la culture, du bien-être et des sports de nature.

Pour ce faire, l'Office de Tourisme a développé et qualifié cette offre touristique, en proposant notamment des services (ex. : conciergerie, location vélos, trottinettes...), afin d'améliorer l'expérience de l'usager sur le territoire.

En 2025, il a poursuivi sa fonction de fédérateur d'acteurs publics et privés du territoire et d'initiateur de projets avec par exemple la création d'une Académie de l'hospitalité.

Parallèlement à cela, l'Office de Tourisme a mis en place de nouveaux produits valorisant le Mémorial 14-18 et l'Académie de l'hospitalité (escape game « *le butin des Canadiens* », cours de cuisine, sensibilisation à la biérologie...) et proposé un cinétour permettant de découvrir les lieux emblématiques de tournage de l'agglomération.

Afin d'assurer la poursuite de cette dynamique et de permettre à l'EPIC de mener l'exécution de ses missions tout en assurant la continuité du service, il est proposé de valider avant le vote du budget primitif 2026 de la Communauté d'Agglomération, la convention financière fixant l'avance de subvention au titre de l'année 2026 à l'EPIC Office Tourisme de Lens-Liévin Hénin-Carvin, pour un montant de 370 000 € (représentant 30% de la subvention versée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en 2025).

A reçu un avis favorable en Commission chargée de l'Attractivité du Territoire du 26/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue une avance de subvention, à hauteur de 370 000 €, à l'EPIC Office de Tourisme de Lens-Liévin Hénin-Carvin, sise 16 place Jean Jaurès, 62300 Lens, au titre de son fonctionnement pour l'année 2026.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 370 000 € seront prévus au budget 2026 sur l'imputation Budget principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 12 333.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **59 délégués étaient présents et 18 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 59

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 18

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Martine DEMEYERE à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Yves TERLAT à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Bruno TRONI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D18

DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapport sur la situation en matière de Développement Durable de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Suite à la publication du décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 », les collectivités territoriales, les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants sont soumis à l'obligation d'élaborer un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable et de le présenter préalablement au Rapport d'Orientation Budgétaire.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'information à destination des citoyens afin de favoriser une plus grande intégration du développement durable à tous les niveaux.

Mis en œuvre depuis plusieurs années au sein de notre collectivité, ce rapport porte sur le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de notre collectivité, sur le bilan des politiques publiques et des programmes mis en œuvre par la CALL sur son territoire.

Les différentes thématiques constituant le rapport :

A) Le fonctionnement interne des services :

- une stratégie d'amélioration continue pour les ressources internes,
- la mutualisation avec les communes.

B) Les actions menées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et envers sa population :

- une politique de mobilités attractive et engagée,
- une politique économique durable,
- une politique des services urbains et d'économie urbaine,
- une politique de communication, sensibilisation et de cohésion sociale,
- une politique d'amélioration du cadre de vie, d'attractivité du territoire, de préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- une politique de l'habitat durable au service du développement urbain,
- une politique de développement territorial durable,
- la gouvernance au sein de l'agglomération de Lens-Liévin.

Le rapport rend compte et met en perspective la progression de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin vers le développement durable au travers de ses 5 finalités :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et ressources,
- Épanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

L'élaboration de ce rapport a été réalisée à partir des contributions des services de la Communauté d'Agglomération sur les actions menées pour la période couverte par le deuxième semestre 2024 et le premier semestre 2025 et concerne la préparation du budget 2026.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 03/12/2025

Le Conseil,

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin en matière de Développement Durable, pour la période couverte par le deuxième semestre 2024 et le premier semestre 2025, préalablement au rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **59 délégués étaient présents et 18 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 59

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 18

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Martine DEMEYERE à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Yves TERLAT à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Bruno TRONI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D19

DEVELOPPEMENT DURABLE

Convention de partenariat avec la FDE 62 pour la mise en place du Contrat Chaleur Renouvelable Territorial

L'ADEME et la Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais (FDE 62) travaillent actuellement à la mise en place d'un Contrat Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) à l'échelle départementale.

Ce dispositif, anciennement Contrat d'Objectif Territorial Energie Renouvelable et de Récupération (COT ENR), vise à accélérer le développement des énergies renouvelables (thermiques) sur le territoire, en finançant des projets de production de chaleur renouvelable portés par les acteurs publics et privés.

Le CCRT a pour objectif de soutenir les projets de moindre puissance, qui ne sont pas éligibles au Fonds Chaleur classique de l'ADEME en raison de leur taille ou de leur investissement limité.

Il permet néanmoins de mobiliser des financements significatifs :

- jusqu'à 70 % pour les porteurs publics,
- jusqu'à 50 % pour les acteurs privés,
- et jusqu'à 60 % sur le patrimoine communal recensé, selon les caractéristiques des projets.

Les projets et filières concernées sont :

- La biomasse (bois-énergie, miscanthus, lin, etc.),
- La récupération de chaleur fatale,
- La géothermie (sur nappe ou sondes),
- Le solaire thermique (systèmes hybrides ou combinés),
- Le réseaux de chaleur (ou de froid) ou réseau technique

Le dispositif est éligible pour plusieurs acteurs :

- les collectivités territoriales, leurs groupements (EPCI, syndicats mixtes, etc.) et les bâtiments d'État,
- les entreprises, PME/PMI, exploitations agricoles et industries,
- les bailleurs sociaux et établissements hospitaliers,
- les associations et structures du secteur médico-social ou éducatif.

L'originalité du CCRT repose sur une logique de mutualisation des projets à l'échelle départementale.

La FDE 62 a pour mission de regrouper les projets identifiés sur l'ensemble des territoires volontaires afin d'atteindre les volumes énergétiques nécessaires à la contractualisation avec l'ADEME (objectif : 25 GWh de chaleur renouvelable).

Cette approche collective permet :

- de valoriser des projets de petite taille qui, pris isolément, ne seraient pas éligibles au Fonds Chaleur,
- de mutualiser les moyens techniques et administratifs pour simplifier les démarches des porteurs de projets,
- de renforcer la cohérence territoriale des actions en faveur de la transition énergétique avec les différents acteurs cités ci-dessus,
- et de maximiser les financements publics disponibles pour la décarbonation des usages thermiques.

Le contrat est prévu pour une durée de quatre ans à compter de son lancement prévu début 2026 et coordonné par la FDE 62 en partenariat avec l'ADEME.

Il permettra de recenser, accompagner et cofinancer les projets de production de chaleur renouvelable des collectivités, entreprises, bailleurs, associations et établissements publics du département, hors territoires déjà engagés dans une démarche similaire.

Sur le territoire, un gisement de chaleur renouvelable a d'ores et déjà été identifié, notamment sur plusieurs bâtiments publics et structures privés. Ce potentiel pourrait faire l'objet d'un accompagnement technique et financier dans le cadre du CCRT, favorisant la décarbonation des consommations énergétiques locales et la réduction des coûts d'exploitation à long terme.

Ce partenariat permettra :

- de bénéficier d'un accompagnement technique et administratif assuré par la FDE 62,
- d'accéder à des financements ADEME pouvant atteindre jusqu'à 70 % du coût des opérations,
- de mutualiser les projets à l'échelle du département afin d'atteindre les objectifs du contrat et d'assurer un effet levier collectif pour rendre éligible les sujets du territoire.
- d'effectuer une transition énergétique territoriale cohérente avec les objectifs de neutralité carbone.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 03/12/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le principe de partenariat avec la FDE 62 dans le cadre du CCRT.

Autorise le Président à signer la convention et tout document nécessaire à la mise en œuvre du dispositif.

Mandate les services pour poursuivre le recensement et la mutualisation des projets de chaleur renouvelable sur le territoire.

Précise qu'aucun crédit est nécessaire à l'exécution de cette délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **59 délégués étaient présents et 18 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 59

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 18

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Martine DEMEYERE à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Yves TERLAT à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Bruno TRONI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D20

DEVELOPPEMENT DURABLE

Renouvellement de la convention d'adhésion au Pacte Associatif Collectivités de l'association Atmo Hauts-de-France pour 2026-2028

Dans le cadre de sa compétence Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, la Communauté d'Agglomération participe activement à l'amélioration de la qualité de l'air mais également à la construction d'un modèle de développement adaptés aux enjeux climatiques futurs.

En lien avec cet objectif, la Communauté d'Agglomération s'est donc engagée par délibération du Conseil Communautaire du 16 mars 2023 aux côtés d'Atmo Hauts-de-France dans une convention pluriannuelle d'objectifs sur la période 2023-2025 afin d'adhérer au pacte associatif. Il permet de :

- Pérenniser la surveillance de la qualité de l'air et faciliter l'échange des données environnementales et sanitaires,
- Informer et sensibiliser le grand public et les élus,
- Accompagner la collectivité par la réalisation d'études et des journées d'accompagnement en communication.

Il est proposé la signature d'une nouvelle convention d'adhésion au Pacte Associatif Collectivités. Cette dernière couvrira alors la période 2026-2028.

En adhérant au pacte associatif, la CALL accepte d'apporter son soutien aux activités développées par l'association selon les axes du projet associatif 2026-2028 et du programme d'actions annuel voté chaque année par le Conseil d'Administration en décembre pour l'année N+1.

L'adhésion au pacte associatif permet à la collectivité de s'impliquer pleinement dans la gouvernance d'Atmo en participant à ses instances de décision et de bénéficier de son accompagnement via des programmes collectifs d'intérêt général.

Ces actions d'intérêt général proposées dans le cadre du pacte associatif de la convention, sont réalisées dans un but pédagogique, de transmission de l'information et/ou d'amélioration des connaissances de la qualité de l'air sur le territoire des Hauts-de-France, et ont vocation à être répliquées sur d'autres territoires.

La collaboration se déploie selon deux axes complémentaires : la sensibilisation et la diffusion de connaissances sur la qualité de l'air, ainsi que le soutien au passage à l'action par la mise en œuvre d'actions formalisées dans une feuille de route triennale co-construite.

Cette collaboration permet de :

- Soutenir l'animation territoriale d'Atmo pour renforcer les dynamiques locales et les compétences des collectivités.
- Contribuer au développement de projets et d'outils innovants pour mieux orienter les politiques publiques.
- Bénéficier d'un accompagnement personnalisé sur le territoire (appui, conseil et co-construction).

Toute action financée spécifiquement fera l'objet d'une autre convention.

Le montant de la participation financière annuelle de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est fixé à 28 560 €.

Ce montant est défini conformément aux modalités de calcul des contributions financières des membres du collège des collectivités territoriales, comme prévu à l'annexe du règlement intérieur de l'association, basé sur le nombre d'habitants et le potentiel fiscal du territoire. Il est révisable annuellement.

La participation financière pour chaque année s'effectuera en deux versements selon les modalités suivantes :

- 1er acompte : 80% de la subvention soit 22 848 € à la signature de la convention pour la première année et sur appels de fonds pour les suivantes,
- 2ème acompte : 20% de la subvention soit 5 712 € sur production du bilan financier (rapport du Commissaire aux comptes) et du rapport d'activités de l'année écoulée.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 03/12/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de conclure une nouvelle convention d'adhésion au Pacte Associatif Collectivités 2026-2028 avec Atmo Hauts-de-France selon les conditions sus-relatées.

Décide d'octroyer à Atmo Hauts-de-France une participation annuelle de 28 560 € au titre de ladite convention d'objectifs.

Autorise le Président à signer la convention d'adhésion au Pacte Associatif Collectivités avec Atmo Hauts-de-France pour la période 2026-2028 ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Autorise le Président à engager les démarches pour répondre aux objectifs fixés dans cette convention.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 28 560 € sont prévus au budget 2026 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 11189.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **59 délégués étaient présents et 18 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 59

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 18

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Martine DEMEYERE à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Yves TERLAT à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Bruno TRONI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 14

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D21

DEVELOPPEMENT DURABLE

Convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'Office Central de Coopération à l'Ecole (OCCE)

Considérant le projet de valorisation de la coopération et du développement durable à l'école développé par l'association OCCE visant à proposer des formations pour les enseignants et acteurs éducatifs à des pratiques favorisant la coopération. L'OCCE propose et accompagne des projets pédagogiques autour des thématiques de l'environnement et de la citoyenneté, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

Considérant l'activité développée par l'association sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin conforme à ses statuts,

Considérant la politique déchet et que l'activité ci-dessus développée par l'association participe à cette politique.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 03/12/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et l'Office Central de Coopération à l'École (OCCE).

Autorise le Président à signer la convention de partenariat à venir, ainsi que tout acte subséquent à prendre en application de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Martine DEMEYERE à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Yves TERLAT à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Bruno TRONI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 18

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D22

DEVELOPPEMENT DURABLE

Contractualisation avec les deux Eco organismes agréés pour la collecte des Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ) de catégorie 3 et 4

En application de l'article L. 541-10-1 14° du code de l'environnement mettant en œuvre le principe de la responsabilité élargie des producteurs pour les éléments de bricolage et de jardin, la prévention et la gestion des déchets des articles de bricolage et de jardin doivent être assurées par les metteurs sur le marché. Ces derniers doivent s'organiser soit par la mise en place d'un système individuel, soit collectivement au sein d'un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics, sur la base d'un cahier des charges venant définir réglementairement les objectifs et modalités de la filière.

Le cahier des charges de la filière à responsabilité élargie des producteurs des articles de bricolage et de jardin adopté par l'arrêté interministériel du 27 octobre 2021 fixe à horizon 2027 des objectifs de collecte de 25% pour la catégorie 3 (matériels de bricolage) et de 20% pour la catégorie 4 (produits et matériels destinés à l'entretien et l'aménagement du jardin), de recyclage de 65% pour la catégorie 3 et de 55% pour la catégorie 4 et de réemploi et réutilisation de 10% pour la catégorie 3 et de 5% pour la catégorie 4.

Les sociétés Ecomaison et Valobat ont été respectivement agréées par l'Etat le 21 avril 2022 et le 21 décembre 2023 pour la filière des articles de bricolage et de jardin pour les catégories 3 et 4. A ce titre, les éco-organismes agréés prennent en charge la gestion des déchets issus des articles de bricolage et de jardin de ces catégories, sur le périmètre défini par la filière.

Suite à l'agrément de Valobat en 2023, il est proposé aux collectivités de conclure un nouveau contrat : le Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus des articles de bricolage et Jardin pour la catégorie 3 et 4 collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets pour la période 2024-2027, élaboré après concertation avec les associations représentant les élus et collectivités territoriales et les deux éco-organismes précités.

Le Contrat type en annexe de la délibération a pour objet de définir les modalités opérationnelles et financières de la prise en charge par les éco-organismes précités, de la gestion des déchets des articles de bricolage et de jardin collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD), ainsi que des soutiens relatifs aux actions en faveur du réemploi des articles de bricolage et jardin et de la communication.

Il sera passé pour une durée allant du premier jour du mois suivant la date de signature par la CALL au 31 décembre 2027 et permettra la prise en charge gratuite des déchets des articles de bricolage et de jardin collectés dans les cinq déchèteries de l'agglomération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 03/12/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de conclure un partenariat avec les éco-organismes ECO-MAISON ayant son siège social 50 avenue Daumesnil, 75012 PARIS et VALOBAT ayant son siège social au 34/40 rue Henri Regnault – Bâtiment Ampère E+ - 92400 COURBEVOIE, afin de collecter dans les cinq déchèteries de la CALL les déchets des articles de bricolage et de jardin collectés sur le territoire, de les valoriser et obtenir des soutiens pour les actions en faveur du réemploi des articles de bricolage et jardin et de communication ; pour une durée allant du premier jour du mois suivant la date de signature par la CALL au 31 décembre 2027.

Autorise le Président à signer le contrat tripartite afférent et tout acte subséquent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Martine DEMEYERE à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Yves TERLAT à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Bruno TRONI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 18

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D23

DEVELOPPEMENT DURABLE

Subvention à l'association "joie de vivre" - participation à la manifestation " Les Hauts-de-France Réparent " - organisation d'un repair café géant

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de subvention présentée par l'Association « La joie de vivre » et réceptionnée par la CALL le 11 septembre 2025, à hauteur de 500 €,

Considérant que « La joie de vivre » est une association dont le but est la mise en place d'un repair-café, principalement sur la commune de Liévin et que ce repair café se réunit une fois par semaine.

Considérant que dans le cadre de la manifestation « les Hauts-de-France réparent », organisée annuellement la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités, le repair café s'est associé à celui de Bully-les-Mines, de Lens (le CLES), de Mazingarbe et à l'association Les Amis de Mandela afin d'organiser un repair café géant à destination des habitants. Ce dernier s'est déroulé samedi 18 octobre 2025.

Considérant que l'événement a permis de réunir plusieurs Repair-cafés sur cette journée,

Considérant que l'objectif de l'association est de promouvoir le réemploi et la réparation,

Considérant qu'il s'agit de la première demande de subvention par l'association,

Afin que l'association poursuive ses actions sur le territoire, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'une subvention de 500 €, soit 90 % du budget de l'opération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 03/12/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue une subvention à hauteur de 500 € à l'association « la Joie de Vivre », sise 35, rue Chanzy à LIEVIN (62800) pour son projet de repair café géant, associé à d'autres repair café, dans le cadre de la manifestation « Les Hauts-de-France Réparent ».

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 500 € sont prévus au budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Martine DEMEYERE à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Yves TERLAT à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Bruno TRONI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 18

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D24

DEVELOPPEMENT DURABLE

**Réforme des redevances de l'Agence de l'eau Artois Picardie
Mise en œuvre de la réforme applicable au 01/01/2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4,

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-4 à -6, et articles D213-48-12-1, D213-48-12-2 à -13, et D213-48-35-1 et -2 dans leurs versions applicables à compter du 1er janvier 2025,

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif, fixant le montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif au titre de l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié dans sa version applicable au 1er janvier 2026,

Vu la délibération n°24-A-067 du 30 octobre 2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Artois-Picardie portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5,

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du service d'eau potable passé entre la CALL et CALLEO entrant en vigueur le 1er janvier 2025,

Vu la convention de mandat rattachée au contrat de délégation de service public d'eau potable conclue entre la CALL et CALLEO sur le fondement de l'article L1611-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que l'instruction du 9 février 2017 relative aux mandats passés par les collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements destinés à l'exécution de certaines de leurs recettes et de leurs dépenses, publiée au bofip-gcp-17-0005 du 22 février 2017 (NOR : ECFE1704988J),

Vu le contrat de délégation de service public pour la gestion du service d'assainissement passé entre la CALL et CALLEA entré en vigueur le 1er mai 2021,

Vu la convention de mandat rattachée au contrat de délégation de service public assainissement conclue entre la CALL et CALLEA sur le fondement de l'article L1611-7-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que l'instruction du 9 février 2017 relative aux mandats passés par les collectivités territoriales, leurs établissements publics et leurs groupements destinés à l'exécution de certaines de leurs recettes et de leurs dépenses, publiée au bofip-gcp-17-0005 du 22 février 2017 (NOR : ECFE1704988J),

Considérant que la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est maintenue mais que les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et modernisation des réseaux de collecte sont remplacées à compter du 1er janvier 2025 par :

- une redevance « consommation d'eau potable » dont :

- le tarif est fixé par l'agence de l'eau 0,40 € HT/m³,
- le redevable est l'abonné au service public de l'eau potable,
- l'assiette est le volume facturé au cours de l'année civile (indépendamment de la période de consommation). Toutefois, les consommations d'eau potable destinées aux activités d'élevage sont exonérées si elles font l'objet d'un comptage spécifique.

Cette redevance est facturée à l'abonné et recouvrée par la personne qui facture les redevances du service public de distribution d'eau. Les sommes encaissées sont ensuite reversées à l'Agence de l'eau selon les mêmes modalités que celles qui étaient applicables à la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique.

- Deux redevances pour « performance des réseaux d'eau potable » d'une part et « performance des systèmes d'assainissement collectif » d'autre part.

Concernant la redevance pour « performance des réseaux d'eau potable », celle-ci est facturée par l'Agence de l'eau à la CALL, compétente en matière de distribution publique de l'eau qui en est la redevable. Le tarif de base est fixé par l'Agence de l'eau et s'élève à 0,10 € HT/m³ pour les années 2025 à 2027. Le montant applicable est modulé en fonction de la performance des réseaux d'eau potable de la CALL. Il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,2 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance). L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année et l'Agence de l'eau facture cette redevance à la collectivité au début de l'année N+1. La redevance est répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'eau.

Concernant la redevance pour « performance des systèmes d'assainissement collectif », celle-ci est facturée par l'Agence de l'eau à la CALL qui en est redevable. Le tarif de base est fixé par l'Agence de l'eau et s'élève à 0,10 € HT/m³ pour les années 2025 à 2027. Le tarif applicable est modulé en fonction de la performance des systèmes d'assainissement collectif de la CALL. Il est égal au tarif de base multiplié par un coefficient de modulation compris entre 0,3 (objectif de performance maximale atteint) et 1 (objectif de performance minimale non atteint, pas d'abattement de la redevance).

L'assiette de cette redevance est constituée par les volumes facturés durant l'année. L'Agence de l'eau facture la redevance à la collectivité au cours de l'année N+1. Cette redevance est ensuite répercutée par anticipation sur chaque usager du service public de l'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assujetti à la redevance assainissement et doit faire l'objet d'une individualisation sur la facture d'assainissement.

Considérant que l'Agence de l'eau Artois-Picardie a fixé le tarif de la redevance pour consommation d'eau à 0,40 € HT/m³ pour l'année 2026,

Considérant que l'Agence de l'eau Artois-Picardie a fixé le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0,10 € HT/m³ pour l'année 2026,

Considérant que pour l'année 2026, le coefficient de modulation est fixé à 0,282 pour la redevance pour « performance des réseaux d'eau potable »,

Considérant qu'il appartient au délégataire de l'eau potable de facturer et d'encaisser auprès des usagers ces suppléments au prix du mètre cube d'eau vendu et de reverser à la CALL les sommes encaissées,

Considérant que l'Agence de l'eau Artois-Picardie a fixé à 0,10 € HT/m³ le tarif de base de la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » pour l'année 2026,

Considérant que pour l'année 2026, le taux de modulation est fixé à 0,365 pour la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif »,

Considérant qu'il appartient à CALLEO en sa qualité de délégataire de facturer et d'encaisser auprès des usagers ce supplément au prix du mètre cube d'eau assaini et de reverser à la CALL les sommes encaissées.

Étant précisé que les contre-valeurs fluctueront chaque année en fonction des performances atteintes par les ouvrages communautaires, ainsi que les taux de dégrèvements et d'impayés réellement constatés suivant les articles R213-48-35-1 et -2 du code de l'environnement et ainsi modifieront le prix global du m³ d'eau auprès des abonnés du service.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 03/12/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Fixe à 0,0282 € HT/m³ la redevance « performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1er janvier 2026.

Fixe à 0,0365 € HT/m³ la redevance « performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er janvier 2026.

Considère que les contre-valeurs de la redevance « performance des réseaux d'eau potable » et « performance des systèmes d'assainissement collectif » sont facturées auprès des abonnés au service public de l'eau potable et de l'assainissement et reversées à la collectivité conformément aux conventions de mandat passées avec les délégataires, de même que la redevance « consommation d'eau potable », dont le montant a été fixé par l'Agence de l'eau.

Autorise le Président à notifier aux délégataires des services publics de l'eau et de l'assainissement les montants de ces parts à percevoir pour le compte de la Collectivité.

Autorise le Président à modifier dans ce sens les conventions de mandat passées avec les délégataires, afin de permettre le versement des nouvelles redevances, et à signer tous les documents subséquents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Martine DEMEYERE à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Yves TERLAT à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Bruno TRONI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 18

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D25

DEVELOPPEMENT DURABLE

Dispositif PSE – étude technico-économique sur le développement de filières issues de cultures à bas niveau d'intrants – Groupement de commandes entre la CALL, la CAHC, Douaisis Agglo, la MEL, le Parc naturel Scarpe Escaut

Dans le cadre du dispositif « Paiement pour Services Environnementaux » (PSE), engagé depuis fin 2024, la CALL mène une réflexion avec les collectivités voisines afin d'inciter les exploitants agricoles du territoire à s'orienter vers le développement des cultures à bas niveau d'intrants et à disposer de débouchés économiquement viables et de proximité. Dans le cadre de ce partenariat, il est proposé de mutualiser la réalisation d'une étude technico-économique avec quatre autres territoires :

- Douaisis Agglo,
- Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin,
- Métropole Européenne de Lille,
- Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut.

Ce groupement de commandes, constitué conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 du Code de la commande publique, vise à rationaliser les dépenses publiques et à intervenir à l'échelle pertinente pour le développement de filières issues de cultures à Bas Niveau d'Intrants.

La création d'un groupement de commandes doit être formalisée par la signature d'une convention constitutive ayant pour objet de définir les modalités de fonctionnement du groupement et donc les missions et responsabilités de chacun. Le projet de convention constitutive du groupement de commandes est joint en annexe.

Douaisis Agglo s'est proposée pour assurer le rôle de coordonnateur du groupement. Elle conduira, pour le compte des membres, l'ensemble des opérations de passation, de suivi du marché public. Douaisis Agglo suivra l'exécution de l'étude technico-économique.

La Commission d'Appel d'Offres de Douaisis Agglo sera compétente pour l'attribution, la signature et la notification du marché.

Le marché sera conclu sous la forme d'un marché à bons de commande, comportant une tranche ferme et deux tranches conditionnelles, pour un montant maximum global de 150 000 € TTC. Chaque collectivité membre supportera un cinquième des dépenses, soit un maximum de 30 000 € TTC et réglera directement sa quote-part au titulaire. Les éventuelles demandes de subventions seront déposées individuellement par chaque membre.

La convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe, précise les missions et responsabilités de chacun.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 03/12/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les termes de la convention entre la CALL, Douaisis agglo, la CAHC, la MEL et le Parc Naturel Régional Scarpe Escaut.

Autorise le Président à signer la convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Martine DEMEYERE à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Yves TERLAT à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Bruno TRONI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 18

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D26

DEVELOPPEMENT DURABLE

Déclaration d'Intérêt Général – travaux de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur la commune de Givenchy en Gohelle

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) s'est engagée dans un programme de lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols sur la commune de Givenchy-en-Gohelle.

Une délibération en date du 12 juin 2024 a été prise afin d'approuver :

- Le schéma d'aménagement et les termes du dossier de Déclaration d'Intérêt Général (DIG),
- Les termes de la convention tri-partite pour l'implantation des ouvrages d'hydraulique douce.

Les négociations de ces aménagements ont été réalisées avec les exploitants et propriétaires des parcelles concernées par la signature d'une convention tri-partite.

Un dossier de DIG a été déposé en préfecture afin de permettre à la CALL d'entreprendre l'exécution et l'exploitation des ouvrages.

Une enquête publique a eu lieu du 18 août au 1er septembre 2025, supervisée par un commissaire enquêteur.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 03/12/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à :

- signer tout document concernant la procédure,
- solliciter le prononcé de DIG

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Martine DEMEYERE à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Yves TERLAT à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Bruno TRONI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 18

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D27

DEVELOPPEMENT DURABLE

Protocole d'accord transactionnel avec les sociétés DUVAL DEVELOPPEMENT Hauts-de-France et SOGEA Nord Hydraulique relatif au préjudice subi par le comblement partiel des canalisations rue du Docteur Biat à Liévin

La FONCIERE DE L'ERABLE, en sa qualité d'investisseur, accompagnée par LE GROUPE DUVAL DEVELOPPEMENT HDF, en sa qualité de promoteur développent un projet de construction d'une résidence séniors privée d'environ 122 logements sur les terrains référencés BM 84, 86, 87, 93, d'une surface totale d'environ 6.936 m². Dans le cadre du montage opérationnel du projet, la présence d'une canalisation d'assainissement avait été identifiée. Le projet impliquait la déviation de ce réseau implanté sur la parcelle, lequel relève de la compétence de la CALL.

Par convention en date du 31 janvier 2022, la CALL s'était engagée à réaliser les travaux de dévoiement d'une canalisation d'assainissement présente sur le terrain assiette du Projet porté par la FONCIERE DE L'ERABLE et LE GROUPE DUVAL DEVELOPPEMENT HDF ainsi qu'à remettre le terrain en état de façon à permettre le démarrage immédiat des travaux de construction de la résidence services seniors. Un descriptif technique des travaux avait été joint et annexé à la convention. Les travaux nécessaires à la réalisation du projet étaient estimés à 480 000 € HT.

Par marché public n°21S003 (Marché subséquent n°2 de l'accord cadre 20C003) et notifié le 22 décembre 2021 pour un montant de 449.851,80€ HT, la CALL a confié la réalisation des travaux d'assainissement rue du Docteur Biat à Liévin à la société SOGEA NORD HYDRAULIQUE. Les travaux ont été réceptionné sans réserve le 4 janvier 2023, avec effet au 30 juin 2022.

Toutefois, lors du démarrage des travaux par la société TOMMASINI mandaté par les promoteurs, il a été constaté que les canalisations en cause n'avaient pas été entièrement comblées.

Par courrier daté du 2 novembre 2023, LE GROUPE DUVAL DEVELOPPEMENT HDF transmettait à la CALL une réclamation pour un montant de 66.000 euros HT (annexe 2) correspondant aux difficultés matérielles rencontrées par l'entreprise TOMMASINI lors de la réalisation des pieux dans le cadre des travaux préliminaires.

Par courrier daté du 15 janvier 2024, la CALL formulait des observations sur le montant et l'étendue de la réclamation, tout en proposant une rencontre des parties prenantes pour convenir des termes d'un accord amiable.

Après rencontre de l'ensemble des parties prenantes en date du 26 février 2024, des compléments d'informations ont été apportés par LE GROUPE DUVAL DEVELOPPEMENT HDF et TOMMASINI, en particulier sur l'étendue des difficultés techniques rencontrées et le plan de repérage des micro-pieux.

La responsabilité de CALL dans la réalisation des préjudices subis par LE GROUPE DUVAL DEVELOPPEMENT HDF est susceptible d'être engagée. La CALL appelle en garantie le titulaire du marché SOGEA NORD HYDRAULIQUE au regard des manquements susmentionnés et du préjudice subi par LE GROUPE DUVAL DEVELOPPEMENT. Le montant de la réclamation à hauteur de 66.000€ HT a été contesté par SOGEA NORD HYDRAULIQUE, estimant le montant des travaux de reprise disproportionné.

Les négociations et les tentatives de règlement à l'amiable n'ayant pas abouti, une dernière rencontre a été organisée le 20 novembre 2025 en présence des représentants de la CALL, SOGEA NORD HYDRAULIQUE et LE GROUPE DUVAL DEVELOPPEMENT HDF.

Au regard de ce qui précède et après négociation, la société SOGEA NORD HYDRAULIQUE accepte d'indemniser LE GROUPE DUVAL DEVELOPPEMENT HDF pour un montant de 40.000 € HT soit 48.000 € TTC.

La CALL prend acte de l'accord financier entre SOGEA NORD HYDRAULIQUE et LE GROUPE DUVAL DEVELOPPEMENT HDF. Le présent protocole ne constitue ni une modification substantielle du marché public, ni une cession de créance, ni un avenant.

Les Parties conviennent que cette indemnisation répare les préjudices subis par LE GROUPE DUVAL DEVELOPPEMENT HDF et est exclusive de toutes autres sommes dues à un quelconque titre entre les Parties.

La CALL renonce à engager la responsabilité contractuelle de SOGEA NORD HYDRAULIQUE pour les vices constatés et à solliciter la garantie décennale ou contractuelle sur les éléments litigieux.

Les parties renoncent à toute action contentieuse et à toute autre réclamation en lien avec cette affaire et pour des faits antérieurs à la signature du présent accord transactionnel.

Il est proposé la conclusion d'un protocole d'accord transactionnel pour résoudre à l'amiable ce litige.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Durable du 03/12/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Acte l'accord financier entre SOGEA NORD HYDRAULIQUE et DUVAL DEVELOPPEMENT HAUTS-DE-FRANCE, pour un montant de 48.000 euros TTC, visant à réparer le préjudice subi du comblement partiel des canalisations par DUVAL DEVELOPPEMENT HAUTS-DE-FRANCE,

Autorise le Président à signer le protocole transactionnel avec SOGEA NORD HYDRAULIQUE et DUVAL DEVELOPPEMENT HAUTS-DE-FRANCE, pour résoudre à l'amiable ce litige.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Martine DEMEYERE à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Yves TERLAT à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Bruno TRONI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 18

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D28

DEVELOPPEMENT SOCIAL

**Enseignement supérieur – recherche – cofinancement d'une thèse de doctorat –
Laboratoire SHERPAS – UFR STAPS Liévin**

Vu la demande de cofinancement de fonctionnement présentée par l'UFR STAPS de Liévin, au titre de l'année 2025,

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet de Territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, un des objectifs prioritaires est de développer et faire connaître les filières d'excellence du territoire : éco-activités et développement durable, sport-santé-bien-être, culture et numérique. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accompagne dans ce cadre les pôles d'innovation économique (CD2E, TEAM2, Vivalley, Louvre-Lens-Vallée) et leurs partenaires.

En tant qu'acteurs des filières d'excellence du territoire, de l'innovation et de la formation, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche publique du territoire contribuent à l'attractivité économique du territoire et au développement du tissu d'entreprises locales.

En ce sens il convient de mener des projets destinés à renforcer les différents laboratoires de recherche publique du territoire, et de soutenir le développement des filières d'enseignement universitaire et technologique (Faculté Jean Perrin à Lens, IUT de Lens, UFR STAPS à Liévin).

Ce soutien à l'enseignement supérieur et à l'Université d'Artois, rendu nécessaire dans un contexte de concurrence, doit permettre de mettre en place des partenariats avec les acteurs économiques (participation actée de l'Université au sein des pôles d'innovation économique) mais également des projets permettant d'éclairer et de lutter contre les déterminismes sociaux ou la précarité économique et sociale.

A ce titre, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a été sollicitée par l'UFR STAPS de Liévin pour cofinancer une thèse dont le titre est « Des recommandations à la mise en activité : étude sur les conditions d'appropriation des savoirs relatifs à la sédentarité et à la pratique physique chez les publics vulnérables ».

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin est sollicitée pour financer cette thèse à hauteur de 19 333,33 euros par an pendant 3 ans à compter de la notification de la convention à intervenir avec l'Université d'Artois. Le montant total de financement est de 58 000 euros.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 01/12/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le cofinancement de la thèse ayant pour objet « Des recommandations à la mise en activité : étude sur les conditions d'appropriation des savoirs relatifs à la sédentarité et à la pratique physique chez les publics vulnérables » à hauteur de 19 333,33 € par an, pendant 3 ans à compter de la notification de la convention à intervenir avec l'Université d'Artois.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 19 334 € sont prévus au budget 2025 sur l'imputation : Budget Principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 1084.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Martine DEMEYERE à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Yves TERLAT à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Bruno TRONI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 18

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D29

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Soutien à l'Université d'Artois pour la formation " parcours spécifique santé " PASS à la Faculté Jean Perrin

La Faculté des sciences Jean Perrin a ouvert une formation « parcours d'accès spécifique santé » (PASS) qui permet aux étudiants d'accéder aux études de santé (médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique). Le PASS remplace le PACES qui préparait aux concours d'entrée en études de santé. Les unités d'enseignement en santé seront assurées par la faculté de médecine de l'Université Picardie Jules Verne, à Amiens, soit à distance, soit en visio. Ce partenariat est déjà mis en place entre les deux facultés dans le cadre des formations de type LAS (licence accès santé).

Le transport des étudiants entre Lens et Amiens est assuré en car, pour un coût évalué à 9 000 € par an. La Faculté des Sciences Jean Perrin a sollicité la Région Hauts-de-France pour financer le transport, et la Région s'est engagée sur un financement pendant deux ans. De même, la Faculté a sollicité la Communauté d'Agglomération pour un co-financement annuel à hauteur de 4 500 €.

L'attractivité du territoire en termes de formation et d'emploi est l'une des priorités inscrites dans le projet de territoire. La réalisation d'une formation PASS sur le territoire peut y contribuer en permettant aux nouveaux bacheliers de réaliser leur première année d'études en santé sur le territoire, ce qui limite leurs frais de logement ou de déplacement vers d'autres villes dotées de cette formation, et favorise l'égalité des chances. Cette formation contribue également aux engagements de la Communauté d'Agglomération en matière de santé, en favorisant l'attractivité du territoire pour les professionnels de la santé.

A titre indicatif, la CALL avait accordé l'an dernier une subvention à hauteur de 4 500 €. Il est également proposé d'allouer, au titre de l'année 2025, un montant de subvention de 4 500 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 01/12/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue une subvention à hauteur de 4 500 € à la Faculté des Sciences Jean Perrin, sise 13 rue jean Souvraz – 62300 Lens, pour la réalisation d'une formation « parcours spécifique santé » (PASS)

Autorise le Président à signer la convention annexée et tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires d'un montant de 4 500 € sont prévus au budget 2025 sur l'imputation : Budget Principal / Fonctionnement / ligne de crédit 12023.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025

Reçu en préfecture le 15/12/2025

Publié le 15/12/2025

S²LO

ID : 062-246200364-20251211-C111225_D29-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Martine DEMEYERE à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Yves TERLAT à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Bruno TRONI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 18

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D30

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Reconduction du dispositif Proch'Emploi pour la période 2026-2028

Par délibération en date du 24 juin 2013, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin a adhéré au dispositif « Plateforme Territoriale pour l'Avenir et l'Emploi des Jeunes », devenue en 2016 la Plateforme Proch'Emploi.

Le dispositif repose sur 23 plateformes réparties sur l'ensemble du territoire régional. Ces plateformes constituent des outils de proximité au service des entreprises et des demandeurs d'emploi. Elles accompagnent les entreprises de manière personnalisée dans leurs démarches de recrutement.

Elles interviennent sur 3 leviers : la détection des offres d'emploi du marché caché, l'animation d'un réseaux de chefs de files métiers, l'organisation de rencontres jeunes entreprises.

Complémentaire des structures existantes telles que France Travail, mission locales... elles captent des offres d'emploi non connues en démarchant directement les entreprises locales et diffusent ces offres auprès des partenaires de l'emploi. Pour mener à bien leurs missions, elles s'appuient sur un réseau de chefs d'entreprises référents, appelés chefs de file métiers, qui participent à la promotion du dispositif ainsi qu'à la fédération de nouveaux partenaires. Elles favorisent également les rencontres entre demandeurs d'emplois et employeurs à travers l'organisation de « circuits courts ».

Depuis 2016, les communautés d'agglomération de Lens-Liévin et d'Hénin-Carvin portent conjointement la plateforme Proch'Emploi à l'échelle du bassin d'emploi Lens-Hénin. Pour assurer son fonctionnement, elles peuvent bénéficier d'une subvention régionale maximale de 136 000 €, destinée au financement des salaires, sous réserve de justifier de 20 % de dépenses propres.

Depuis sa mise en place, on comptabilise sur le territoire : 3 222 offres détectées, 1 714 recrutements réussis, et 307 jeunes ayant bénéficié d'une rencontre jeunes entreprises.

La convention cadre liant la Région Hauts-de-France aux deux communautés d'agglomération et la convention entre la communauté d'agglomération de Lens-Liévin et l'agglomération d'Hénin-Carvin arrivent à échéance le 31 décembre 2025. Il est proposé de reconduire ce dispositif à compter du 1er janvier 2026 et ce jusqu'au 31 décembre 2028. Il s'articulera autour de quatre axes stratégiques :

- Relation directe avec les entreprises : accompagnement personnalisé des TPE/PME pour identifier et anticiper leurs besoins RH, renforcer leur attractivité et sécuriser leurs recrutements. à compter du 1er janvier 2026 et ce jusqu'au 31 décembre 2028,
- Collecte et valorisation des offres cachées : recensement et diffusion des opportunités non visibles par les canaux classiques, en complémentarité avec France Travail et les partenaires,
- Accompagnement sur mesure des recrutements : mobilisation de solutions adaptées (formations, sourcing, présélections, expérimentations de nouvelles pratiques) en ciblant en priorité les publics fragilisés,
- Animation et valorisation du tissu économique : mise en réseau des entreprises, promotion des dispositifs régionaux et appui aux filières stratégiques du territoire.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 01/12/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la reconduction du dispositif régional Proch'emploi sur le territoire en partenariat avec la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin pour la période 2026-2028.

Autorise le Président à signer avec la Région la nouvelle convention-cadre et les conventions financières 2026, 2027 et 2028, ainsi que la convention avec la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin concernant le partage des frais de fonctionnement sur la même période, ainsi que tous documents afférents au dispositif Proch'emploi.

Sollicite un financement annuel de la Région Hauts-de-France à hauteur forfaitaire de 94 000 € (pour la CALL) pour l'année 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Martine DEMEYERE à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Yves TERLAT à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Bruno TRONI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 18

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D31

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Association VESTALI
Contrat d'apport associatif

L'association Vestali, installée à Liévin, a pour objectif l'insertion de personnes en situation d'exclusion dans le monde du travail, leur permettant une réadaptation sociale, l'acquisition de nouvelles compétences, et l'émergence d'un projet professionnel.

Cet atelier et chantier d'insertion qui emploie 34 personnes poursuit son objectif grâce aux activités suivantes :

- Récupération, valorisation de vêtements d'occasion et/ou neuf,
- Repassage et retouches pour les adhérents,
- Accueil, conseil et vente d'articles d'habillement,
- Confection et vente de créations uniques en textile recyclé..

Notre agglomération, avec le souci de renforcer un développement économique davantage inclusif, souhaite accompagner, en étroite collaboration avec Pas-de-Calais Actif, la consolidation du modèle économique et l'assise financière de cette structure.

Il est ainsi proposé d'octroyer un apport associatif avec droit de reprise de 25 000 € (montant identique au CAA de Pas-de-Calais Actif) afin de structurer les fonds propres de cette association et de sécuriser sa situation financière. Les modalités de cet apport sont exposées dans la convention ci-jointe.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 01/12/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'accorder un apport associatif avec droit de reprise de 25 000 € à l'association VESTALI, installée à Liévin.

Autorise le Président à signer la convention afférente et les actes juridiques, administratifs et financiers correspondant.

Précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Martine DEMEYERE à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Yves TERLAT à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Bruno TRONI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 18

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D32

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Appel à projets 2026 - "Soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal" - Attribution des subventions première session

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin conduit une politique culturelle attractive et dynamique favorisant l'accès de ses habitants à une offre artistique, patrimoniale et événementielle qualifiée et pluridisciplinaire.

Aussi, par délibération en date du 19 juin 2025, le Conseil Communautaire a validé le lancement de la cinquième édition de l'appel à projets dédié au soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal et approuvé le cahier des charges et l'enveloppe (100 000 € en fonctionnement) correspondants.

Pour rappel, en accompagnant le tissu associatif aux côtés des communes du territoire, les objectifs de l'Agglomération sur cette opération sont multiples :

- Renforcer l'accessibilité au plus grand nombre à une offre culturelle, patrimoniale et événementielle diversifiée,
- « Faire territoire » en recherchant une cohérence à l'échelle intercommunale,
- Veiller à l'équilibre territorial, à la faveur d'un maillage culturel efficient,
- Asseoir l'image d'un territoire innovant, attractif et dynamique.

La première session de l'appel à projets a été lancée à la suite de la prise de délibération. Elle permettait de recueillir les candidatures des opérateurs ayant un projet se déroulant soit tout au long de l'année 2026 soit au cours du premier semestre de cette même année.

Une seconde session est en cours jusque décembre pour les opérateurs souhaitant développer un projet sur le second semestre de l'année 2026.

Concernant la première session, à la date de clôture du dépôt des dossiers, fixée au 10 septembre 2025, huit projets ont été réceptionnés.

Le jury de sélection, présidé par Madame Christelle BUISSETTE, s'est réuni le 24 septembre 2025 afin d'auditionner sept opérateurs éligibles et identifier les projets qui pouvaient bénéficier d'un soutien financier de l'Agglomération, au regard de leur effet levier en matière de développement culturel et de leur conformité au cahier des charges en termes d'impact territorial, de rayonnement intercommunal et encore de leur maquette budgétaire.

Cinq projets ont finalement été retenus pour bénéficier du concours de la CALL, pour un montant total de 41 000 € comme suit :

	Nom de l'association	Intitulé du projet	Montant de la subvention proposée	Pourcentage par rapport au budget total
1	Artois-Gohelle-Irlande	Semaines irlandaises en Artois-Gohelle	10 000€	13,02 %
2	Compagnie de l'Artois	Devenir citoyen par la culture : parcours d'un jeune comédien de la CALL	3 000€	28,57 %
3	La Bulle Enchantée	E.T L'extraterrestre de Los Angeles à Loos-en-Gohelle	3 000€	25 %
4	Les amis de Francky	Festival Rock'n'Vintage 2026	10 000€	19,84 %
5	Moov'Studio	Festival « Danse en Mouvement » - une journée pour rassembler la Danse	15 000€	12,60 %

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 01/12/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'attribuer une subvention à hauteur des montants proposés par le jury de sélection de l'appel à projets « Soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal » conformément au tableau joint en annexe et repris ci-dessus.

Autorise le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette opération et les partenariats liés.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 41 000 € seront prévus au budget 2026 sur l'imputation Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 8676.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Martine DEMEYERE à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Yves TERLAT à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Bruno TRONI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 18

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D33

DEVELOPPEMENT SOCIAL

**Soutien financier aux structures de diffusion cinématographiques
Accompagnement de sensibilisations à l'éducation à l'image - 2026**

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite poursuivre sa politique d'éducation au cinéma et aux images à destination première des jeunes. Celle-ci s'apparente à une véritable forme d'enseignement et d'initiation nécessaire, à ce moment même où les enfants sont exposés de façon précoce et en surabondance aux écrans et à leurs contenus souvent peu adaptés.

Elle affirme ainsi son ambition de porter des évènements à rayonnement intercommunal, mener une politique d'éducation au cinéma et aux images ambitieuse et novatrice, proposer une offre appropriée et attractive et enfin sensibiliser les plus jeunes et leurs familles pour une meilleure appréhension des techniques et thématiques traitées.

Depuis 2018, l'intercommunalité s'est ainsi engagée dans un dispositif de soutien au cinéma de proximité. Aussi, en 2024, elle a souhaité poser le cadre d'un partenariat avec les structures cinématographiques identifiées sur son territoire, notamment eu égard à l'intérêt favorable des publics pour la programmation du dispositif à destination de la jeunesse quelle porte « Les Mioches au cinoche ». Une offre audiovisuelle appropriée et attractive, qui encourage parallèlement la sensibilisation du public pour une meilleure appréhension des techniques et thématiques traitées.

Dans un souci de pertinence, de continuité et d'apport d'une plus-value lors des projections cinéma dédiées aux plus jeunes générations, l'intervention de l'agglomération aura pour but d'apporter une contribution financière au développement d'une médiation de qualité et pour un accueil optimal des jeunes de son territoire. Parallèlement, elle restera à l'écoute des problématiques soulevées en matière de programmation et d'éducation à l'image pour y apporter l'ingénierie nécessaire. C'est pour cette raison, que l'intercommunalité a décidé d'étendre l'usage de cette aide au temps fort « D'une toile à l'autre », action dédiée à la mise en exergue d'une programmation thématique et engagée (condition féminine, identité, isolement, ...), mais également à l'ensemble des initiatives portées par la CALL.

Les structures de diffusion cinématographiques conserveront quant à elles le règlement des droits de projection des supports vidéo ainsi que la part à verser au distributeur.

Considérant que pour cela la Communauté de l'Agglomération de Lens-Liévin s'engage quotidiennement dans un dialogue avec les partenaires, pour encourager et favoriser la mise en place d'actions de sensibilisation culturelles et pédagogiques au sein du dispositif jeune public, « Les Mioches au cinoche » qu'elle initie, il est proposé d'apporter un soutien financier au cinéma Le Familia d'Avion, au cinéma Jacques Prévert de Harnes, au centre Arc-en-Ciel de Liévin et à la Scène du Louvre-Lens.

Ainsi, dans la continuité des deux années précédentes, chacune des structures susmentionnées pourra bénéficier d'un accompagnement financier, si les choix relatifs à l'éducation à l'image (sensibilisations, ateliers, petites-formes, ...) répondent aux enjeux défendus par l'Agglomération de Lens-Liévin et sont effectués de façon consensuelle avec cette dernière.

Les frais à engager pour la mise en place de l'action seront justifiés à la CALL par la présentation d'un devis détaillé, au nom de cette dernière, établi par un prestataire extérieur à la structure de diffusion cinématographique (Associations De La suite dans les images, Rencontres audiovisuelles, Cinéligue Hauts-de-France, Cellophan' à titre d'exemple).

Annuellement, le montant maximal de la prise en charge par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin s'élèvera à 1 500 € TTC par équipement.

Parallèlement à cet accompagnement financier, la CALL donnera à voir l'offre cinématographique de son territoire par l'édition d'un programme commun aux structures partenaires et par le développement de nouveaux outils de communication mutualisés (totems, affiches, bande-annonce, cartographie ...), visant à faire la promotion de la dynamique de réseau qui continue progressivement à se mettre en place.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 01/12/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le principe d'un soutien financier aux structures de diffusion cinématographique suivantes : Le cinéma Le Familia d'Avion, le cinéma Jacques Prévert de Harnes, le centre culturel Arc-en-Ciel de Liévin et la Scène du Louvre-Lens, dans le cadre de la mise en place d'actions de sensibilisation culturelles et pédagogiques relatives au dispositif « Les Mioches au cinoche », du temps fort « D'une toile à l'autre » et de toutes autres initiatives portées par la CALL en matière d'éducation à l'image..

Décide la prise en charge des frais à engager dans cette démarche dans la limite de 1 500 € par an et par structure.

Autorise le Président, ou toute personne déléguée, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier, et notamment la convention financière pour l'année 2026.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 6 000 € seront prélevés au budget 2026 (sous réserve de l'inscription des crédits au BP 2026) sur l'imputation : Budget général/ fonctionnement/ ligne de crédit 9968 pour 6 000 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Martine DEMEYERE à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Yves TERLAT à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Bruno TRONI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 18

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D34

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Reconduction de la participation du territoire au Vidéo Mapping Festival - édition 2026

Vu les articles L.1611-4, L.5211-1, L.5216-5 du CGCT,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Considérant que dans la continuité des objectifs portés depuis l'année 2023, la reconduction de la participation de l'agglomération au Vidéo Mapping Festival permettrait de valoriser la richesse et la diversité patrimoniales du territoire, de démontrer la capacité de celui-ci à intégrer un événement d'ampleur régionale dont le succès grandissant confirme l'intérêt pour un format qui séduit de plus en plus le grand public, de renforcer la politique d'éducation à l'image et de culture numérique portée par la CALL.

Considérant que pour la 8^{ème} édition du Vidéo Mapping Festival, la Communauté d'Agglomération a su étendre le dispositif communautaire par le biais d'un appel à candidatures permettant ainsi aux communes de Mazingarbe, Harnes et Noyelles-sous-Lens, davantage en ruralité, une mise en valeur de leur patrimoine, respectivement lors des soirées des 3 et 4 octobre 2025. Le bilan positif de ces dernières projections, malgré une météo défavorable, confirme l'intérêt pour un format qui séduit de plus en plus le grand public, tout en permettant dans un même temps de renforcer la politique d'éducation à l'image et de culture numérique portée par l'intercommunalité.

Cette approche restant à ce jour encore inédite au sein du partenariat avec l'association Les Rencontres Audiovisuelles et suscite l'intérêt de plusieurs communes du territoire, lesquelles sont invitées à développer une offre culturelle, sensibiliser les habitants à un medium artistique innovant, à l'histoire et aux particularités architecturales et paysagères qui les entourent. Il est proposé de reconduire l'opération en 2026 et de l'étendre à deux nouvelles communes du territoire sur la base de modalités d'accueil identiques.

La concrétisation de cette opération en 2026 repose sur l'attribution d'un soutien financier de 50 000 € TTC à l'association les Rencontres audiovisuelles couvrant 80 % des frais de création et des frais techniques de diffusion des créations mappings pour deux communes qui se seront portées candidates, soit une prise en charge maximale de 25 000 € par création et par commune pour une soirée de projection (les 20 % restant étant pris en charge par la DRAC et la Région Hauts-de-France).

En sus de la prise en charge financière du budget de création et du budget technique par l'Agglomération, les communes-hôtes bénéficieront d'un accompagnement en matière d'ingénierie culturelle et événementielle afin d'élaborer une offre culturelle et artistique autour de la soirée mapping. Une convention d'attribution de subvention sera établie reprenant les modalités énoncées ci-dessus ainsi que les engagements de chacune des parties.

Les candidatures ont été instruites par la CALL en étroite collaboration avec les Rencontres audiovisuelles pour les questions techniques, lors du jury tenu le 15 octobre 2025. Il a permis la sélection des deux nouvelles communes-hôtes : Loos-en-Gohelle et Méricourt. Ces dernières accueilleront le Video Mapping Festival les 2 et 3 octobre 2026.

Le budget de communication sera couvert à 100 % par l'association les Rencontres Audiovisuelles (production des supports – web, flyers, affiches, bâches, signalétiques, ...). La diffusion restera à la charge du porteur de projet.

Il est convenu que les communes-hôtes devront, en contrepartie, mobiliser les services municipaux pour réunir les conditions d'accueil techniques (barriérages et arrêtés de circulation pour garantir la sécurité des publics, gardiennage éventuel, relai communicationnel) et proposer une offre culturelle et de bouche renforçant l'attractivité de l'événement. Une convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération, les communes sélectionnées et l'association les Rencontres Audiovisuelles sera établie afin d'assurer la bonne mise en œuvre de l'opération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 01/12/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la reconduction en 2026 de la participation de la Communauté d'Agglomération à l'accueil du Vidéo Mapping Festival par l'attribution d'un soutien financier de 50 000 € à l'association les Rencontres Audiovisuelles.

Autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 50 000 € seront prévus au budget 2026 sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 8676.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Martine DEMEYERE à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Yves TERLAT à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Bruno TRONI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 18

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D35

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Soutien financier - Société les Editions de l'Escaut - publication de l'ouvrage Vie et mort des Poilus - Artois 1915 d'Yves Le Maner

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Vu la demande de soutien financier présentée par la société Les Editions de l'Escaut le 07 octobre 2025,

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine historique et mémoriel du territoire, les Éditions de l'Escaut préparent la publication de l'ouvrage *Vie et mort des Poilus. Artois 1915*, écrit par Yves Le Maner, historien reconnu et ancien membre du Conseil scientifique de la Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale. La parution est prévue pour le printemps 2026.

Les lieux de diffusion envisagés incluent les sites mémoriels majeurs (Mémorial de Notre-Dame-de-Lorette, Mémorial canadien de Vimy, Carrière Wellington), ainsi que le Louvre-Lens, les librairies régionales (Furet du Nord, Grand Libraire d'Arras) et les offices de tourisme d'Arras et de Lens.

L'ouvrage, fruit d'une recherche dans les archives et bibliothèques, établit un récit complet des combats d'Artois en 1915, longtemps oubliés de l'histoire nationale.

Il se distingue par une approche centrée sur les témoignages directs des soldats, officiers comme simples poilus, qui racontent avec émotion et précision la vie dans les tranchées, les assauts meurtriers, les exécutions pour l'exemple et la destruction totale des villages de pierre blanche.

Sur le plan local, l'ouvrage permettrait de :

- Contribuer à la transmission de la mémoire de la Grande Guerre sur le territoire,
- Mettre en lumière les communes de la CALL et de la CUA touchées par les combats de 1915 (Carency, Ablain-Saint-Nazaire, Souchez, Angres, Aix-Noulette, Villers-au-Bois, Neuville-Saint-Vaast, Roclincourt, Saint-Laurent-Blangy, Écurie, Thélus),
- Soutenir la production éditoriale locale et les initiatives culturelles autour du patrimoine,
- Renforcer la coopération intercommunale entre Lens-Liévin et Arras à travers un projet à portée historique, culturelle et mémorielle.

Afin que la société les Editions de l'Escaut puisse mener à bien ce projet, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin souhaite soutenir son activité par l'attribution d'un soutien financier de 2000 € soit 9 % du budget de l'opération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 01/12/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue un soutien financier à hauteur de 2000 € à la société les Editions de l'Escaut, sise 117 rue Gabriel PERI, 59296 AVESNES-LE-SEC, pour la publication de l'ouvrage *Vie et mort des Poilus - Artois 1915*.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 2 000 € sont prévus au budget 2026 sur l'imputation : Budget principal/Fonctionnement/Ligne de crédit 10169.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Martine DEMEYERE à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Yves TERLAT à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Bruno TRONI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 18

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D36

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Subvention à la Mission Bassin Minier - Destination terrils II

Vu les articles L1611-4, L5211-1, L5216-5 du CGCT,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment son article 10,

Vu la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire, et notamment son article 59,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2017-779 du 5 mai 2017 et notamment son article 1,

Le projet Destination terrils est issu du programme de coopération transfrontalière.

Il a été déployé entre 2017 et 2022 dans l'objectif de développer une dynamique touristique et de favoriser l'attractivité et le développement touristique sur les terrils de l'arc minier franco-wallon tout en respectant la biodiversité, l'intégrité des sites et en conciliant les usages.

« Destination terrils II » s'inscrit dans une logique de capitalisation et d'ouverture du travail mené lors du projet Interreg V France-Wallonie-Vlaanderen « Destination terrils ». Il se déroule entre 2024 et 2028. Il est porté par un partenariat riche et diversifié composé d'acteurs transversaux et multidisciplinaires, de naturalistes et gestionnaires de terrils, d'opérateurs touristiques et d'opérateurs culturels.

Parmi eux, 15 partenaires sont directement attachés au territoire de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin dont Culture Commune, scène nationale du Bassin minier et le CPIE Chaîne des Terrils, tous deux acteurs majeurs du rayonnement du site du 11-19, la Mission Bassin Minier et EDEN 62. L'Office de Tourisme est également un partenaire associé.

Dans le cadre du module 6 du projet, qui vise à mettre l'animation culturelle au service du développement touristique durable des terrils, est inscrit le déploiement d'installations artistiques à l'échelle de l'ensemble du Bassin minier Franco-Wallon. Ces installations artistiques ont pour objectif de renforcer l'expérience du visiteur par des « objets », des « équipements » qui pourront surprendre ou émouvoir mais aussi répondre à certains besoins (faire une pause, stationner un vélo, cadrer une vue...). On peut imaginer des réponses diversifiées, tant dans leur conception que dans leurs fonctions. C'est cette diversité qui alimentera la curiosité à grande échelle, notamment en venant ponctuer la Véloroute du Bassin minier ou le GR 412 (futur GR qui traversera tout le Bassin minier, d'est en ouest et qui fait aussi partie du projet Destination Terrils 2). En effet, ces installations ne sont pas destinées à n'être implanter que sur les terrils (surtout connaissant la réglementation du site classé...), elles trouveront leur cohérence d'ensemble grâce à l'itinérance rendue possible par ces grandes infrastructures de mobilités douces qui se déplient progressivement sur notre territoire.

Faisant écho à l'Odyssée des Cabanes, dispositif d'une vingtaine de cabanes comme outils d'animation de la Chaîne des Parcs proposé par EURALENS, ce projet était porté par le PMA, du fait de leur expérience. Le PMA assurait 40% du financement du projet, complétant les 60% levé par les fonds du programme européen.

La dissolution du PMA a conduit à un transfert du portage de l'action vers la Mission Bassin Minier.

La poursuite de l'action et le transfert du portage étaient conditionnés par la participation relai des territoires afin d'assumer la charge des 40 % du financement national attendu par l'Europe. Considérant les accords de principes des EPCI ou gestionnaires de site mobilisés sur le bassin minier, récoltés par la Mission Bassin Minier, les instances européennes ont acté le transfert en juillet 2025.

Pour la mise en œuvre de ces installations, la Mission Bassin Minier signe avec chaque territoire (EPCI ou gestionnaire de site) une convention opérationnelle qui prévoit :

- Le financement de la part nationale de l'installation artistique, soit 14 000 €TTC sur 35 000 €TTC, cette somme est globale et forfaitaire, et comprend tous les frais liés : Assistance à maîtrise d'ouvrage, conception, fabrication et implantation, frais techniques, contrôles,
- Le pilotage conjoint de l'action dont choix du lieu d'implantation de l'installation artistique, choix de l'équipe de conception, validation de la proposition, suivi de l'implantation

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 01/12/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Attribue une subvention à hauteur de 14 000 € à la Mission Bassin Minier, sise au 9-9 bis, rue du Tordoir – BP 16 – 62590 Oignies, pour la mise en place des installations artistiques.

Autorise le Président à signer la convention d'exécution annexée, ainsi que tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 14 000 € sont prévus au budget primitif 2025 sur l'imputation : Budget principal / Fonctionnement / Ligne de crédit 13471.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **56 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 56

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur François LEMAIRE, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Madame Martine DEMEYERE à Madame Brigitte PETIT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Yves TERLAT à Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Bruno TRONI à Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 18

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Madame Carine BANAS, Monsieur Bernard BAUDE, Monsieur Patrick CANIVEZ, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Joachim GUUFFROY, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur Jean LETOQUART, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D37

DEVELOPPEMENT SOCIAL

Fixation du montant de la contribution statutaire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin pour 2025 au Syndicat Mixte pour l'Exploitation du Stade Couvert Régional à Liévin

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1431-1 à L1431-9 et R1431-1 à R1431-21,

Vu les statuts du Syndicat Mixte d'exploitation du stade couvert régional de Liévin,

L'article 7 des statuts du Syndicat Mixte d'exploitation du stade couvert régional de Liévin est assuré solidairement par la Région Hauts-de-France, le Département du Pas-de-Calais et la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin. Leurs participations peuvent être complétées par d'autres recettes en particulier :

- Les recettes liées à l'exploitation de l'équipement,
- Les sommes perçues des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu, le cas échéant,
- Le revenu des biens, meubles ou immeubles, du syndicat mixte, le cas échéant,
- Les produits des dons et legs,
- Les subventions et toutes sommes perçues de l'Union Européenne, de l'Etat, des collectivités territoriales, des établissements publics et organismes divers,
- Le produit des emprunts.

La charge résultant pour les collectivités territoriales du financement annuel du Syndicat Mixte d'exploitation du stade couvert régional de Liévin est répartie selon les quotités suivantes :

- 40% Région Hauts-de-France
- 25% Département du Pas de Calais
- 35% Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Sur recommandations de la DDFIP, il est nécessaire de fixer par une délibération spécifique et conformément au vote du budget primitif 2025, la contribution statutaire de la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin au Syndicat Mixte pour l'Exploitation du Stade Couvert Régional à Liévin, à hauteur de 1 217 195 €. Ce montant correspond à celui prévu dans le cadre du budget primitif du Syndicat Mixte d'exploitation du stade couvert régional de Liévin pour 2025, soit 35 % à la charge de la CALL, pour un total de 3 477 700 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée du Développement Social du 01/12/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'attribution de la contribution financière au Syndicat Mixte pour l'Exploitation du Stade Couvert Régional à Liévin à hauteur de 1 217 195 € au titre de l'année 2025.

Autorise le Président à signer tout acte subséquent en application de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires, d'un montant de 1 217 195€ sont prévus au Budget Primitif 2025, sur l'imputation : Budget Principal/ Fonctionnement/ Ligne de crédit 7675.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D38

RESSOURCES ET MOYENS

Rapport d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin

Conformément aux dispositions relatives à la démocratisation et à la transparence des relations entre les établissements publics de coopération intercommunale et leurs communes membres introduites par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999, dite loi Chevènement, il appartient aux Présidents des Communautés d'agglomération d'établir un rapport retraçant l'activité des services communautaires accompagné du compte administratif puis de le transmettre au maire de chaque commune.

L'objet de la délibération vise à prendre acte du rapport d'activité des services communautaires au titre de l'année 2024 et ainsi satisfaire aux obligations de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil,

Prend acte du rapport d'activité 2024 de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D39

RESSOURCES ET MOYENS

Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel rappelé dans les articles L.132-1 à L132-11 du Code général de la fonction publique et précisé dans la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

L'article 61 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dispose que dans les EPCI de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le Président présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la CALL, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et les modalités de son élaboration sont fixés par décret.

Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les EPCI de plus de 20 000 habitants précise le contenu et les modalités d'élaboration de ce rapport.

En ce qui concerne les marchés publics, la démarche relative à la mise en œuvre de la clause d'égalité est assurée par la production des candidats d'une déclaration sur l'honneur par laquelle l'entreprise s'engage à :

- ne pas avoir fait l'objet d'infractions mentionnées à l'article L1146-1 du Code du Travail,
- avoir mis en œuvre, réalisé ou engagé la régularisation en matière d'égalité homme femme (article L2242-5 du Code du Travail), reprise dans les formulaires DC1 : lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses co-traitants et DC4 Déclaration de sous-traitance.

Il est proposé de prendre acte des éléments repris dans le rapport sur la situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes annexé à la présente délibération.

Le Conseil,

Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes préalablement aux débats sur le projet de budget pour l'exercice 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D40

RESSOURCES ET MOYENS

Actualisation de l'emploi fonctionnel à temps complet de Directeur Général des Services Techniques

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants.

La présente délibération a pour but de présenter au conseil communautaire pour régularisation un poste déjà présent au tableau des effectifs, mais n'ayant jamais été délibéré en conseil jusqu'à présent. Il apparaît ainsi nécessaire, de créer et identifier par délibération, l'emploi fonctionnel à temps complet de directeur général des services techniques.

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité et que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 10 000 habitants ont la possibilité de recruter sur un directeur général des services techniques sur un emploi fonctionnel,

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire de créer un emploi fonctionnel à temps complet de directeur général des services techniques, afin de diriger l'ensemble des services techniques de la collectivité et d'en assurer la coordination, sous l'autorité de la directrice générale des services,

Vu le tableau des effectifs,

Vu le décret n°90-128 du 9 février 1990 modifié portant dispositions statutaires particulières aux emplois de directeur général et directeur des services techniques des communes et de directeur général des services techniques des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Il est précisé que l'emploi fonctionnel à temps complet pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière technique, appartenant au cadre d'emploi des ingénieurs en chef territoriaux par voie de détachement.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi référencé et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,

Monsieur le Président est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 28/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer l'emploi fonctionnel à temps complet de Directeur général des services techniques dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D41

RESSOURCES ET MOYENS

Actualisation, pour la direction des systèmes d'information et du numérique, d'un poste permanent à temps complet de référent technique des systèmes et réseaux informatiques

Vu les articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de référent technique des systèmes et réseaux informatiques,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

Vu la délibération D36 du 19 juin 2025,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants. A travers son projet de territoire, fondé sur la coopération et l'innovation, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation. De plus en plus de projets complexes et multi-partenariaux sont mis en œuvre et le contexte est marqué par le renforcement significatif de la mutualisation entre la CALL et ses communes membres, au travers notamment du développement des missions de services communs.

Le poste de référent technique a été créé par délibération en juin 2025. Devant les difficultés de recrutements rencontrées lors de la mise en publicité il apparaît aujourd'hui opportun de modifier la délibération D36 prise en conseil communautaire du 19 juin 2025, afin d'optimiser les chances de recrutement sur ce poste.

Il est donc proposé aujourd'hui de modifier la délibération D36 du 19 juin 2025 qui ouvrirait les possibilités de recrutement au cadre d'emploi des techniciens territoriaux et ouvrir uniquement les possibilités de recrutement au cadre d'emploi des adjoints techniques ou agents de maîtrise territoriaux,

Les autres éléments de la délibération demeurent inchangés.

Pour rappel : Relevant du responsable du service informatique au sein de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique, le référent technique des réseaux et systèmes informatiques assure, au sein du pôle sécurité et réseaux, l'administration des systèmes ainsi que l'exploitation et la supervision des réseaux.

Il est précisé que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service.

Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent recruté par contrat devra justifier :

- De connaissances dans le domaine de compétences,
- De connaissances liées aux missions du poste,
- D'autonomie, de rigueur et de pédagogie.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux ou agents de maîtrise territoriaux (filière technique) et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité ;

Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 28/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de modifier la la délibération D36 du 19 juin 2025 dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D42

RESSOURCES ET MOYENS

Actualisation d'un poste permanent à temps complet de gestionnaire administratif et financier pour la direction eau et réseaux

Vu les articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet de gestionnaire administratif et financier,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants. A travers son projet de territoire, fondé sur la coopération et l'innovation, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation. De plus en plus de projets complexes et multi-partenariaux sont mis en œuvre et le contexte est marqué par le renforcement significatif de la mutualisation entre la CALL et ses communes membres, au travers notamment du développement des missions de services communs.

A la faveur d'un départ dans le cadre d'une mise en disponibilité, il apparaît opportun aujourd'hui de proposer au conseil communautaire la création du poste de « gestionnaire administratif et financier » au sein de la direction eau et réseaux, poste présent au tableau des effectifs mais qui n'avait jamais été délibéré en conseil jusqu'à présent.

Relevant du chef de service Etudes et Travaux eau/assainissement, au sein de la direction de l'eau et de l'assainissement, l'agent assure les tâches administratives et comptables du service et de la direction.

Il assure le suivi des procédures tant au niveau financier qu'administratif dans l'exécution des marchés à bons de commandes, des marchés publics de maîtrise d'œuvre et de travaux en garantissant les suivis administratif et financier jusqu'à la liquidation des dépenses, en collaboration avec les chefs de service, chefs de bureau et techniciens, assurer les tâches financières, Il assure également l'accueil du service,

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,

- L'agent recruté par contrat devra justifier de bonnes connaissances dans le domaine de compétences et de la connaissance des collectivités territoriales. Il devra maîtriser l'outil informatique, être polyvalent, rigoureux et savoir travailler en équipe et en transversalité,

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,

- Monsieur le Président est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 28/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer le poste permanent à temps complet de Gestionnaire administratif et financier pour la direction eau et réseaux dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D43

RESSOURCES ET MOYENS

Actualisation d'un poste permanent à temps complet d'agent d'accueil pour la Maison de la Justice et du Droit au sein de la direction de la cohésion sociale

Vu les articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins du service relatifs à la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent d'accueil pour la Maison de la Justice et du Droit au sein de la direction de la cohésion sociale,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants. A travers son projet de territoire, fondé sur la coopération et l'innovation, la CALL est au cœur d'un ambitieux projet de transformation. De plus en plus de projets complexes et multi-partenariaux sont mis en œuvre et le contexte est marqué par le renforcement significatif de la mutualisation entre la CALL et ses communes membres, au travers notamment du développement des missions de services communs.

A la faveur d'un départ dans le cadre d'une mobilité interne, il apparaît opportun aujourd'hui de proposer au conseil communautaire la création du poste d'agent d'accueil pour la Maison de la Justice et du Droit au sein de la direction de la cohésion sociale, poste présent au tableau des effectifs mais qui n'avait jamais été délibéré en conseil jusqu'à présent,

Au sein de la Maison de la Justice et du droit, l'agent accueille, informe et oriente les publics.

- Accueil et relations avec les partenaires.
- Gestion des tâches administratives courantes.
- Contribution aux statistiques en rapport avec la fréquentation de la structure.

Il est précisé que :

- Cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service,

- Ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans,

- L'agent recruté par contrat devra disposer d'un sens du service public avéré, être capable de renseigner les visiteurs et les partenaires, disposer de qualités relationnelles ainsi que d'un sens de la communication et de l'écoute. Il disposera de qualités d'organisation et sera capable de s'adapter aux circonstances. Des qualités de rigueur et de réactivité sont attendues,

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux et assortie au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité,

- Monsieur le Président est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 28/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de créer le poste permanent à temps complet d'agent d'accueil pour la Maison de la Justice et du Droit, au sein de la direction Cohésion Sociale dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D44

RESSOURCES ET MOYENS

Modification des délibérations relatives à différents postes identifiés au sein des services communautaires – postes déjà présents au tableau des effectifs

Vu les articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les besoins des services relatifs aux créations d'emplois permanents à temps complet identifiés ci-dessous,

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs,

Vu les délibérations précédemment identifiées,

La Communauté d'agglomération de Lens-Liévin (CALL) regroupe 36 communes et 250 000 habitants. Elle exerce des compétences, à la fois stratégiques et structurantes, et qui impactent directement ses habitants.

La présente délibération a pour but de modifier des délibérations de création de postes actées précédemment par le conseil communautaire, afin d'en modifier les fondements juridiques pour permettre d'optimiser et élargir les possibilités de recrutement le cas échéant sur ces postes identifiés et référencés.

La création de ces postes avait été approuvée par différents conseils communautaires lors de leurs présentations.

Une nouvelle délibération est présentée ce jour afin de se conformer au contrôle de légalité qui préconise, dans l'éventualité du recrutement d'agents contractuels sur les postes, de faire mention des articles L.313-1 et L-332-8 2 du Code Général de la Fonction Publique en remplacement des article L313-1, L313-4, L332-14 du Code général de la fonction publique, afin d'élargir les perspectives de recrutement, en ouvrant la possibilité, en cas de recrutement infructueux d'un fonctionnaire sur le poste, de recruter un agent contractuel pour une période de 3 ans au lieu de 12 mois maximum.

Il est donc proposé de modifier les considérants juridiques des délibérations référencées ci-dessous et ou requalifier certains postes pour lesquels la dénomination a évolué au fil du temps :

- Délibération D16 du 2 février 2023, relative à la création de l'emploi permanent à temps complet de chargé d'étude eau et assainissement pour la direction eau et réseaux, ouvert sur le cadre d'emploi des techniciens territoriaux,
- Délibération D21 du 8 février 2024, relative à la création de l'emploi permanent à temps complet d'animateur architecture et patrimoine– chef de projet pays d'Art et d'histoire pour la direction développement économique attractivité et emploi - ouvert sur le grade d'attaché de conservation du patrimoine.

Il est précisé que :

- Ces emplois pourront être pourvus par le recrutement d'un fonctionnaire, et, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ils pourront être occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de 3 ans dans les conditions de l'article L.332-8 2 du CGFP précité, compte tenu de la nature des fonctions ou les besoins du service ;
- Ces contrats seront renouvelables par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.
- Les agents recrutés par contrat devront justifier des pré-requis, diplômes, connaissances et/ou expérience dans le domaine de compétence.
- La rémunération des agents sera calculée par référence aux grilles indiciaires correspondant aux cadres d'emploi référencés et assorties au régime indemnitaire dans les conditions en vigueur au sein de la collectivité.
- Monsieur le Président est chargé du recrutement des agents et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement à l'issue d'une procédure de recrutement conclue dans les conditions définies par les dispositions des décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988 visant à garantir l'égal accès aux emplois publics.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 28/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de modifier les fondements juridiques des délibérations référencées ci-dessus dans les conditions reprises ci-dessus.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D45

RESSOURCES ET MOYENS

Approbation des modalités de liquidation suite à la dissolution du syndicat mixte Pôle Métropolitain de l'Artois

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l' article L5212-33,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2015 portant création du syndicat mixte ouvert dénommé « Pôle Métropolitain de l'Artois »,

Vu la délibération en date du 11 octobre 2024 par laquelle le Comité syndical a appelé les membres du syndicat à se prononcer sur sa dissolution,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du 6 décembre 2024 portant approbation de la convention de dissolution de syndicat mixte ouvert « Pôle Métropolitain de l'Artois »,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mars 2025 prononçant la dissolution du syndicat mixte ouvert dénommé « Pôle Métropolitain de l'Artois » au 31 mars 2025,

Considérant les états d'actif repris en annexe de l'arrêté préfectoral de dissolution,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 28/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la dissolution du syndicat mixte ouvert dénommé « Pôle Métropolitain de l'Artois » à la date du 31 mars 2025.

Accepte les modalités de liquidation définies dans l'arrêté préfectoral du 20 mars 2025 précisées dans la convention annexée.

Accepte le transfert dans les comptes de la collectivité des soldes des comptes d'actif et de passif. Ces éléments seront intégrés par opérations non budgétaires dans les comptes du budget principal, hors éléments liés à l'affectation et à la reprise du résultat repris par opérations budgétaires.

Précise que les immobilisations intégrées dans les comptes de la collectivité seront amorties sur une durée égale à 1 an compte tenu de la faible valeur nette comptable des biens,

Autorise le Président à signer la convention et l'ensemble actes administratifs, juridiques et financiers nécessaires à l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D46

RESSOURCES ET MOYENS

Approbation des modalités de liquidation suite à la dissolution du syndicat intercommunal pour le dessèchement du Flot de Wingles

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5212-33,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 7 août 1855 portant création du Syndicat intercommunal pour le dessèchement du Flot de Wingles,

Vu l'arrêté interdépartemental du 22 juillet 2022 mettant fin à l'exercice des compétences du Syndicat intercommunal pour le dessèchement du Flot de Wingles,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 mai 2025 portant dissolution du Syndicat intercommunal pour le dessèchement du Flot de Wingles,

Considérant l'état de l'actif repris en annexe 1 de l'arrêté de dissolution ainsi que l'annexe 2 précisant la répartition des comptes du syndicat dissout au prorata de la population des communes membres du syndicat ou selon le critère géographique des biens à transférer aux collectivités membres,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 28/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le projet de dissolution du Syndicat intercommunal pour le dessèchement du Flot de Wingles, en date du 20 mai 2025,

Accepte les modalités de liquidation définies dans l'arrêté préfectoral du 20 mai 2025 portant dissolution du Syndicat.

Accepte le transfert dans les comptes de la collectivité des soldes des comptes d'actif et de passif. Ces éléments seront intégrés par opérations budgétaires et non budgétaires dans les comptes du budget principal.

Précise que les immobilisations intégrées dans les comptes de la collectivité seront amorties sur une durée égale à 1 an compte tenu de la faible valeur nette comptable des biens,

Autorise le Président l'ensemble des actes administratifs, juridiques et financiers nécessaires à l'exécution de la présente décision.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D47

RESSOURCES ET MOYENS

Écoquartier JAURES à Liévin - Avenant 2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Liévin et la CALL

La Ville de Liévin a conclu avec la CALL, en date du 29 Avril 2019, une convention de co-maîtrise d'ouvrage « pour la réalisation et la coordination des opérations du quartier Jean Jaurès et du Parc linéaire- Bande Sud à Liévin », suivant les dispositions de l'article 2-11 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985. Aux termes de ladite convention, « *la Ville de Liévin assume, sur le plan administratif et technique, l'étude et la réalisation de l'ensemble du programme (...) fait son affaire du choix des titulaires des marchés publics (...) signe les marchés et les exécute* ».

L'opération est éligible au titre du « Programme Régional FEDER -FSE+ -FTJ 2021-2027 » dans sa Priorité « PR07-RSO5.1-3 - Requalification des espaces délaissés et dégradés au bénéfice d'opérations de redynamisation urbaine ». La CALL a donc déposé une candidature unique à l'appel à projets afférent, portant sur l'aménagement des espaces publics du quartier; celle-ci étant lauréate, une demande de subvention a été produite auprès des services instructeurs du FEDER en Région des Hauts-de-France.

Cette demande de subvention FEDER est constituée au nom de la Ville de Liévin, en sa qualité de signataire des marchés d'études et de travaux, et la Ville y ayant été autorisée par la CALL suivant décision en date du 21/06/2025 (ci-annexée). Le montant prévisionnel de FEDER sollicité est de 3 025 207,65 € sur un coût d'opération de 5 094 090,11 € HT.

Préalablement à la décision du futur Comité Unique de Programmation notifiant la subvention FEDER attribuée, il convient d'autoriser le versement d'une partie dudit montant, par la Ville de Liévin à la CALL, au prorata des dépenses acquittées par cette dernière. Il est donc proposé de conclure un avenant n°2 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage, spécifiant que :

- Suivant la convention de co-maîtrise d'ouvrage et son avenant n°1, la contribution financière de la CALL sur ces études et travaux est la suivante :

- Les études à hauteur de 118 140 € HT et 141 768 € TTC.
- L'aménagement d'un « parc linéaire » sur l'emprise foncière de 12 068 m² cadastrée section BE 673, dont elle est propriétaire. Ces travaux représentent un coût de 1 125 160 € HT et 1 350 192 € TTC.
- Les travaux « Assainissement/Eaux Usées » (lot 1) pour 420.000 € HT et « Eaux potables » pour 150.000 € HT (lot 3), soit un total de 570 000 € HT et 684 000 € TTC.

La dépense totale supportée par la CALL est donc de 1 813 300 € HT (2 175 960 € TTC), représentant 36% de la dépense de 5 094 090,11 € HT présentée au FEDER.

- La CALL a ainsi déjà restitué à la Ville de Liévin :

- Au titre des études : 128 520 € TTC sur un total de 141 768 € TTC
- Au titre des travaux du parc linéaire : 1 215 000 € TTC sur un total de 1 350 192 € TTC
Aucun versement n'a encore été effectué au titre des travaux « eau » et « assainissement ».

- La CALL percevra 36% de la subvention FEDER, et la Ville de Liévin 64%.

La Ville de Liévin reversera directement à la CALL la quote-part de subvention lui revenant.

Les modalités seront précisées via une convention tripartite entre le Conseil Régional des Hauts-de-France, autorité de gestion du FEDER, la Ville de Liévin et la CALL, précisant les obligations respectives des signataires en matière de gestion administrative et financière de l'opération.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 28/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à signer le projet d'avenant n°2 à la « convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la Ville de Liévin et la Communauté d'agglomération de Lens-Liévin pour la réalisation et la coordination des opérations du quartier Jean Jaurès et du Parc linéaire- Bande Sud à Liévin», tels que sus-relaté et ci-annexé, ainsi que tout document afférent.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **65 délégués étaient présents et 17 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 65

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 17

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Katy CLEMENT à Madame Martine GERMA, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D48

RESSOURCES ET MOYENS

Apurement de certaines recettes disponibles sur les comptes d'imputation provisoire du comptable public - Budget Annexe Assainissement

Étant entendu que :

- Dans le cadre du partenariat entre les services de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), et les services financiers de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, un objectif d'amélioration de la qualité comptable est fixé,
- A l'exception du cas, prévu par les textes, de la création d'une régie de recettes, les services de l'État conservent le monopole du recouvrement des recettes des collectivités locales, et qu'à ce titre, ils perçoivent directement les fonds pour le compte de la Communauté d'Agglomération,
- Il appartient néanmoins aux services financiers de l'agglomération d'émettre les titres de recettes correspondant, afin d'en enregistrer la recette au compte financier unique de chaque année, justificatifs à l'appui.

Et étant observé d'autre part que :

- Malgré les recherches des services de l'agglomération, certains justificatifs ne puissent être produits, en appui de recettes perçues par les services de la DDFIP, pour son compte. En conséquence ces recettes, sont restées en attente d'enregistrement aux comptes administratifs successifs de l'agglomération depuis plusieurs années, et parfois au-delà des délais légaux de contestation éventuelle de la créance par le débiteur, ce qui leur confère un caractère définitivement acquis pour la CALL,
- Ces sommes représentent néanmoins un montant cumulé de faible importance au regard du total des recettes perçues annuellement par la CALL, et donc n'ont un impact que de faible importance sur le résultat de clôture de l'exercice au cours duquel elles sont comptabilisées.

Étant enfin convenu, en lien direct avec les services de la DDFIP, et après approbation par délibération prise en Conseil Communautaire, de :

- Procéder, sur le Budget Annexe Assainissement, à l'apurement des sommes en attente de comptabilisation, pour un montant total de 386,18 euros et détaillées comme suit :

Budget Principal	Libellé du budget	Compte	Date de l'écriture	Référence des pièces	Libellé du tiers	N° du Marché	Solde au 23/09/2024
53001	CA LENS-LIEVIN ASSAINISSEMENT	40471	23/12/2022	Ordre paiement retenue garantie/819300532	SOGEA NORD HYDRAULIQUE /		386,18

- Porter ces mêmes sommes, en recettes au compte financier unique de l'année en cours, sur le compte 7588,

- Réserver à la CALL, en cas de contestation ou de remise en cause de la recette par un tiers, la possibilité après étude et si la contestation s'avérait fondée, de procéder à l'inscription des crédits au budget, puis au remboursement des sommes indûment encaissées,

Il est proposé, compte tenu de ce qui précède et par la présente délibération, d'autoriser l'enregistrement en comptabilité, et en recettes, des sommes précisées ci-dessus.

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'état de développement des soldes des comptes provisoires dressé par le comptable public,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 28/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve l'apurement des sommes inscrites sur les comptes provisoires du comptable public.

Autorise l'enregistrement en comptabilité et en recettes, compte 7588 du budget annexe Assainissement, les sommes indiquées ci-dessus pour un montant total de 386,18 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D49

RESSOURCES ET MOYENS

**Dotation de Solidarité Intercommunale - Provision pour créance douteuse
Budget général**

En date du 20 février 2024, la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay Artois Lys Romane a décidé par voie délibérative de résilier la convention du 30 décembre 2022. En conséquence, la CABBALR met fin purement et simplement, et de manière unilatérale, au mécanisme de versement des richesses fiscales produites sur le périmètre historique de l'ancien syndicat intercommunal dénommé SIZIAF, regroupant 20 communes dont 7 ont depuis intégré la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin tandis que les 13 autres ont intégré la CABBALR, en application des évolutions législatives et réglementaires accompagnant l'émergence et l'affirmation des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Cette décision brutale et d'effet immédiat prive donc la CALL d'une recette de fonctionnement annuelle de l'ordre de 9,1 millions d'euros, versée jusqu'alors par la CABBALR à la CALL par douzièmes mensuels.

La CALL, contestant fermement cette décision, a introduit plusieurs recours devant les tribunaux dont l'instruction est en cours.

Etant entendu d'une part, que la réglementation budgétaire et comptable (M57), impose aux collectivités territoriales et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale, d'inscrire en provision l'ensemble des risques et charges pesant sur leur gestion, et dont ils ont une connaissance certaine dans son principe.

Etant entendu d'autre part, que la décision du juge administratif, en 1ère instance dans le cadre de la procédure de référé suspension, confirmé devant le Conseil d'État, matérialise bien le risque pour la CALL de ne pas percevoir cette somme de 9,1 millions d'euros et qui figurera à son budget primitif 2026.

Etant rappelé enfin d'une part que la CALL considère que ces sommes lui sont en droit légalement dues, ce qui motive son action devant le juge du fond cette fois, et que d'autre part aucune décision juridictionnelle (ni favorable, ni défavorable), n'est intervenue à la date de la présente délibération, sur le fond, pour trancher ce litige.

Il convient donc, dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement, de constituer une provision pour créance douteuse proportionnelle au risque avéré pour l'exercice budgétaire 2026.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire :

- de constituer une provision réglementaire au titre de l'exercice 2026 égale à 9 093 951 euros,
- d'inscrire, en conséquence, ces crédits au budget primitif 2026 du budget principal de la CALL.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 28/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Ordonne au comptable public de la DDFIP, la prise en charge des titres émis mensuellement, pour l'exercice budgétaire 2026, en appui de la créance contestée devant les tribunaux.

Approuve le principe de la passation de la provision pour créance douteuse proposées pour l'année 2026, à hauteur de 9 093 951 euros, correspondant au risque inhérent à cette créance et matérialisé par les contentieux en cours.

Décide, en application de la présente délibération, de procéder à l'inscription de ces crédits au budget primitif 2026 du budget principal de la CALL.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D50

RESSOURCES ET MOYENS

**Autorisation du versement d'un acompte de la subvention versée au
Comité d'œuvres Sociales de la CALL avant le vote du Budget Primitif 2026**

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant que l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations, imputées au compte 65748, rentre dans le cadre défini par l'article L1612-1 du CGCT afin de ne pas mettre en difficulté les associations du territoire ou de garantir la continuité d'exercice des missions,

Considérant que le décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales précise qu'une délibération du Conseil Communautaire est nécessaire pour arrêter la liste des bénéficiaires, le montant et le cas échéant, les modalités particulières de versement des fonds,

Considérant que le budget primitif 2026 de la CALL ne sera pas présenté au vote avant le 1er janvier 2026, il est proposé au Conseil Communautaire de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2026, pour permettre la continuité du service public,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 28/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise le Président à procéder au versement d'un acompte à hauteur de 50 % de la subvention votée en 2025 sur le mois de janvier, pour l'association listée ci-après, dans l'attente du vote du montant définitif de la subvention 2026 :

ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION 2025	ACOMPTE A VERSER EN JANVIER 2026
Comité d'Œuvres Sociales de la CALL	201 000 €	100 500 €

Donne tous pouvoirs au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2026, sur le budget Général, chapitre 65, compte 65748.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D51

RESSOURCES ET MOYENS

**Autorisation d'engagement d'un acompte sur une subvention versée
à l'association Maison de l'Emploi et de l'Insertion Lens Liévin Hénin Carvin
avant le vote du budget primitif 2026**

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif peut engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,

Considérant que l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations, imputées au compte 65748, rentre dans le cadre défini par l'article L1612-1 du CGCT afin de ne pas mettre en difficulté les associations du territoire ou de garantir une continuité dans les missions exercées.

Considérant que le décret n°2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales précise qu'une délibération du Conseil Communautaire est nécessaire pour arrêter la liste des bénéficiaires, le montant et le cas échéant, les modalités particulières de versement des fonds,

Considérant que le budget primitif 2026 de la CALL ne sera pas présenté au vote avant le 1er janvier 2026, il est proposé au Conseil Communautaire de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2026, pour permettre la continuité du service public,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 28/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

3 ne prennent pas part au vote

Monsieur Farid BOUKERCHA, Monsieur Jérôme DARRAS, Monsieur Thibault GHEYSENS
(Membres de la structure)

Autorise le Président à procéder mensuellement au versement de l'acompte et par douzième sur la base de la subvention attribuée en 2025 pour l'association ci-après, à compter du mois de janvier 2026 et jusqu'à la date de vote du montant définitif de la subvention 2026 :

ASSOCIATION	MONTANT DE LA SUBVENTION 2025	ACOMPTE A VERSER MENSUELLEMENT DES JANVIER 2026 ET JUSQU'AU VOTE DU BP 2026
Maison de l'Emploi et de l'Insertion Lens Liévin Hénin Carvin	1 004 465 €	83 705 €

Donne tous pouvoirs au Président pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Précise que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2026, sur le budget Général, chapitre 65, compte 65748.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D52

RESSOURCES ET MOYENS

Ouverture des crédits provisoires de l'exercice 2026

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, l'exécutif de la collectivité territoriale peut :

- Mettre en recouvrement les recettes, quelle que soit la section à laquelle elles se rapportent,
- Engager, liquider et mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente,
- Mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,
- Engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement inscrites en restes à réaliser.

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose également que l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement hors Autorisation de Programme dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser.

Vu l'article L.5217-10-9 du même code qui dispose que, s'agissant des dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une Autorisation de Programme (AP) ou d'Engagement (AE), l'exécutif peut, sur décision de l'assemblée délibérante, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement, en cas de non-adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédit de paiement par chapitre égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, seront inscrits au budget lors de son adoption.

Considérant que les budgets primitifs de l'exercice 2026 ne seront pas présentés au vote du Conseil Communautaire avant le 1^{er} janvier 2026, il est proposé au Conseil Communautaire, pour permettre la continuité du service public, de recourir à cette faculté dans l'attente du vote de ces budgets primitifs 2026,

Considérant que dans le respect des débats budgétaires, il s'entend que les crédits ainsi ouverts par anticipation et ne relevant pas d'une autorisation de programme, ne peuvent concerner que des dépenses d'investissement récurrents,

Considérant que cette délibération vient compléter, par nature et par chapitre, les crédits de paiement des AP/CP ultérieurement votés lors du BP et BS 2025.

Vu l'exposé du rapporteur du Budget,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 28/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide d'approuver ces mesures provisoires jusqu'à l'adoption des budgets primitifs 2026.

Décide d'autoriser le Président à procéder par anticipation à l'engagement, à la liquidation et au mandatement, avant le vote des budgets primitifs 2026 :

- des dépenses d'investissement hors Autorisation de Programme ou d'Engagement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2025,
- des dépenses d'investissement inscrites en Autorisation de Programme ou de fonctionnement inscrites en Autorisation d'Engagement, dans la limite du tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice 2025, conformément au détail donné en annexe 1 à la présente délibération.

Précise que ces autorisations sont données dans le cadre de l'affectation des crédits provisoires par chapitre et nature budgétaire, conformément à l'annexe jointe, par budget.

Précise que ces crédits seront inscrits aux chapitres et natures concernés des budgets primitifs 2026 lors de leur adoption.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D53

RESSOURCES ET MOYENS

Attribution de Compensation 2026 provisoire

La présente délibération a ainsi pour objet de fixer librement les montants de l'attribution de compensation au titre de l'exercice 2026, pour les 36 communes membres de la Communauté d'Agglomération, conformément aux modalités de répartition fixé par l'avenant n°1 du PFFS faisant suite à la délibération du 20 février 2024, par laquelle la CABBALR remet en cause l'engagement financier pris en application de la délibération du 6 décembre 2022 et met ainsi fin unilatéralement au versement historique de la DSI à la CALL, et par là même du partage historique de la fiscalité économique.

La situation financière de la CALL, ne lui permet pas d'absorber cette perte de ressource. Cependant, afin d'atténuer les effets de la perte de DSC sur les communes, il a été décidé de maintenir autant que faire se peut, une solidarité financière intercommunale.

Aussi, conformément à l'avenant au Pacte financier et fiscal de solidarité de 2024, il a été décidé baisser progressivement le versement de la DSC aux communes à compter de 2024 (6 M€), 2025 (5 M€), le montant attribué aux communes au titre de la DSC 2026 est établi à 4 M€.

D'autre part, en application du pacte financier et fiscal de solidarité, il est prévu, pour les communes qui bénéficient d'une augmentation de leur DSC (DSC 2026/DSC base 2021), de diminuer de manière proportionnelle leur AC.

Le dispositif prévu dans le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité approuvé par délibération du Conseil Communautaire le 10 novembre 2021 est le suivant :

1. Un maintien des attributions de compensation dites « socle » à leur niveau de 2021 au titre des transferts passés, à la fois de fiscalité et de charges.
2. L'évaluation systématique du coût des compétences transférées futures et leur déduction des attributions de compensation des communes concernées par ces transferts, tels que prévu à l'article L1609 nonies C du Code Général des Impôts.
3. La correction dérogatoire des attributions de compensation des communes disposant d'un niveau de dotation de solidarité communautaire (DSC) croissant par rapport au montant 2021 du fait de l'application des nouveaux critères à compter de 2022.

Si les deux premiers mécanismes s'inscrivent dans une logique d'application du droit commun, le troisième implique une révision dérogatoire nécessitant à la fois une décision à la majorité des 2/3 du Conseil de Communauté, ainsi que l'accord de chaque conseil municipal des communes intéressées par cette révision dérogatoire.

Afin de prendre en compte l'impact sur l'AC de la diminution du montant de la DSC fixé pour 2026 à 4 M€ et en application de l'avenant n°1 du PFFS, l'attribution de compensation nette de l'attribution de compensation négative prévisionnelle 2026 est fixée à 33 657 168,60 €.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 28/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de fixer le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle 2026 à 33 657 168,60 €.

Décide de fixer le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle 2026 par commune comme figurant dans le tableau annexé.

Décide que les montants des versements ou des reversements seront effectués par douzième.

Précise que le montant prévisionnel de l'AC sera modifié au premier trimestre 2026 pour tenir compte des deux transferts en cours : IRVE et Réseaux de chaleur. Il en sera de même pour tout nouveau transfert de compétences qui intervientrait courant 2026.

Précise que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D54

RESSOURCES ET MOYENS

Dotation de solidarité communautaire 2026

Par délibération n°2014/CC030 du 29 janvier 2014, la Communauté d'agglomération de Béthune, Bruay, Noeux et Environs (Artois Comm.) a instauré, conformément aux dispositions du VI de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, une Dotation de Solidarité Intercommunautaire (DSI) au bénéfice de la CALL ; DSI reversée intégralement aux communes membres (DSC 2023 :9,1M€).

Par délibération en date du 20 février 2024, la CABBALR a remis en cause l'engagement financier pris en application de la délibération du 6 décembre 2022 et a donc mis fin unilatéralement au versement historique de la DSI à la CALL, et par là même du partage historique de la fiscalité économique. Les versements de DSI de la CABBALR sont donc interrompus depuis le 1er janvier 2024.

La situation financière de la CALL, ne lui permet pas d'absorber cette perte de ressource. Cependant, afin d'atténuer les effets de la perte de DSC sur les communes, il a été décidé de maintenir une solidarité financière intercommunale.

Aussi, conformément à l'avenant n°1 du Pacte financier et fiscal de solidarité de 2024, il a été décidé de réduire progressivement le montant de la DSC versé aux communes ; passant d'une DSC de 9,1 M€ en 2023 à 6 M€ en 2024, 5 M€ en 2025. Pour 2026, le montant attribué aux communes au titre de la DSC est établi à 4 M€.

Les versements aux communes seront effectués par douzième.

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 28/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Fixe l'enveloppe de la DSC 2026 à 4 M€ au titre de l'année 2026.

Fixe les nouveaux montants de la Dotation de Solidarité Communautaire 2026 par commune comme figurant dans le tableau en annexe 1 à la présente délibération.

Décide que les versements seront effectués par douzième.

Précise que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D55

RESSOURCES ET MOYENS

Création d'un nouveau budget annexe dénommé "Réseau de Chaleur" au 01 janvier 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L2224-38 du CGCT selon lequel les communes et leur groupement sont compétentes en matière de création et d'exploitation d'un réseau de chaleur et que cette activité constitue un Service Public Industriel et Commercial,

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin en date du 14 décembre 2023, actant le transfert à la CALL de la compétence « Réseau de chaleur » à compter du 1er janvier 2025,

Vu les instructions budgétaires et comptables en vigueur,

Considérant les recommandations de l'instruction M4 relative à la comptabilité des SPIC, il apparaît nécessaire de créer un budget annexe doté de l'autonomie financière à compter du 1er janvier 2026,

Considérant le caractère concurrentiel de ses activités, ce budget annexe doit être assujetti à la TVA,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 28/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la création d'un nouveau budget annexe répondant à la nomenclature comptable M4.

Approuve l'assujettissement à la TVA de ce nouveau budget annexe.

Autorise le Président à signer tout acte relatif à la création de ce budget annexe.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D56

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - Transfert de prêts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par la Société Immobilière Grand Hainaut (SIGH) à la SIA Habitat

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 06/02/2020, accordant la garantie de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à la SIGH, ci-après le Cédant, pour le remboursement de l'emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, destiné au financement d'une opération de réhabilitation de logements, résidence du Château d'eau à Servins,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 14/12/2023, accordant la garantie de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à la SIGH, ci-après le Cédant, pour le remboursement de l'emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, destiné au financement d'une opération de réhabilitation de logements, place de la mairie et résidence Chochoy à Souchez,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 14/12/2023, accordant la garantie de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à la SIGH, ci-après le Cédant, pour le remboursement de l'emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, destiné au financement d'une opération de réhabilitation de logements, rues de la gare et du 1^{er} mai à Vimy,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 14/12/2023, accordant la garantie de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à la SIGH, ci-après le Cédant, pour le remboursement de l'emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, destiné au financement d'une opération de réhabilitation de logements, rue des fusillés à Harnes,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 03/04/2025, accordant la garantie de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à la SIGH, ci-après le Cédant, pour le remboursement de l'emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, destiné au financement d'une opération de réhabilitation de logements, rue Mayeux à Lens,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 03/04/2025, accordant la garantie de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à la SIGH, ci-après le Cédant, pour le remboursement de l'emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, destiné au financement d'une opération de réhabilitation de logements, rue Jean Jaurès à Avion,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19/06/2025, accordant la garantie de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à la SIGH, ci-après le Cédant, pour le remboursement de l'emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, destiné au financement d'une opération de réhabilitation de logements, Avenue de la république à Billy-Montigny,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19/06/2025, accordant la garantie de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à la SIGH, ci-après le Cédant, pour le remboursement de l'emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, destiné au financement d'une opération de réhabilitation de logements, rue Déprêt à Avion,

Vu la demande formulée par le Cédant en date du 12/08/2025 et tendant à transférer les prêts à SIA Habitat, ci-après le Repreneur,

Vu les articles L 5111-4 et L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 443-7 alinéa 3 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu l'article L 443-13 alinéa 3 du Code de la construction et de l'habitation,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relative au cadre des garanties d'emprunts,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 28/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

La Caisse des dépôts et consignations a consenti :

- le 29/07/2019 le prêt N°99331 d'un montant initial de 243 568 € finançant la réhabilitation de 8 logements (PAM), résidence du château d'eau à Servins,

- le 27/06/2023 le prêt N°148470 d'un montant initial de 172 333 € finançant la réhabilitation de 3 logements (PAM) place de la mairie et résidence Chochoy à Souchez,

- le 27/06/2023 le prêt N°148408 d'un montant initial de 394 190 € finançant la réhabilitation de 9 logements (PAM) rue des fusillés à Harnes,

- le 07/07/2023 le prêt N° 149130 d'un montant initial de 308 601 € pour le financement de la réhabilitation de 9 logements (PAM) rues de la gare et du 1^{er} mai à Vimy,

- le 12/06/2024 le prêt N° 158886 d'un montant initial de 194 571 € finançant la réhabilitation de 5 logements (PAM) rue Mayeux à Lens,

- le 04/09/2024 le prêt N° 163672 d'un montant initial de 565 299 € finançant la réhabilitation de 4 logements (PAM) rue Dépret à Avion,

- le 30/01/2025 le prêt N°168561 d'un montant initial de 53 436 € finançant la réhabilitation d'un logement (PAM) rue Jean Jaurès à Avion.

- le 07/03/2025 le prêt N° 170350 d'un montant initial de 673 745 € finançant la réhabilitation de 13 logements (PAM) Avenue de la République à Billy Montigny,

En raison d'un transfert de patrimoine au Repreneur, le Cédant a sollicité la Caisse des dépôts et Consignations, qui a accepté le transfert desdits prêts.

Aussi, il est demandé à l'assemblée délibérante du Conseil Communautaire de bien vouloir se prononcer sur le maintien de la garantie relative aux prêts sus mentionnés transférés au profit du Repreneur et dont le détail par lignes de prêt est repris dans le tableau ci -après :

Date d'effet de la garantie	Prêt	Ligne de prêts	Montant Initial	Capital restant dû au 31/12/2025	Quotité garantie %	N°garantie
29/07/2019	99331	5311890	128 000 €	81 298,58 €	100	9053184
29/07/2019		5311891	115 568 €	70 560,73 €	100	9053184
27/06/2023	148470	5543827	57 000 €	53 724,82 €	100	9099097
27/06/2023		5543828	115 333 €	109 384,03 €	100	9099097
27/06/2023	148408	5543705	171 500 €	161 645,74 €	100	9099098
27/06/2023		5543706	222 690 €	211 203,48 €	100	9099098
07/07/2023	149130	5544105	157 101 €	148 997,61 €	100	9099099
07/07/2023		5544106	151 500 €	142 794,92 €	100	9099099
12/06/2024	158886	5586393	194 571 €	189 641,67 €	100	9115030
04/09/2024	163672	5614838	565 299 €	0,00 €	100	9117745
30/01/2025	168561	5638637	53 436 €	53 436,00 €	100	9115029
07/03/2025	170350	5653843	259 500 €	0,00 €	100	9117744
07/03/2025		5653844	414 245 €	0,00 €	100	9117744
			2 605 743 €	1 222 687,58 €		

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin réitère sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts d'un montant total initial de deux millions six cent cinq mille sept cent quarante trois euros (2 605 743 euros) consentis par la Caisse des Dépôts et Consignations au Cédant et transférés au Repreneur, conformément aux dispositions susvisées du Code de la construction et de l'habitation.

Article 2 : Les caractéristiques financières des prêts transférés sont précisées dans l'annexe ci-après devant impérativement être jointe aux autres pages de la délibération de garantie.

Article 3 : La garantie de la collectivité est accordée pour la durée résiduelle totale des prêts, jusqu'au complet remboursement de ceux-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par le Repreneur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la Collectivité s'engage à se substituer au Repreneur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée résiduelle des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces prêts.

Article 5 : Le Conseil autorise le Président à intervenir à la convention de transfert des prêts qui sera passée entre la Caisse des dépôts et consignations et le Repreneur ou, le cas échéant, à tout acte constatant l'engagement du garant à l'emprunt visé à l'article 1 de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D57

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie emprunt – Pas de Calais Habitat – Parc social public - Opération de réhabilitation de 11 logements situés rue Raoul Briquet à Avion

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.,

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec PAS-DE-CALAIS HABITAT prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°178925 en annexe signé entre PAS-DE-CALAIS HABITAT ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 28/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **Prêt d'un montant total de 985 339 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N°178925** constitué de deux lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 985 339 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D58

RESSOURCES ET MOYENS

**Garantie d'emprunt - FLANDRE OPALE HABITAT - Acquisition en VEFA
de 23 logements, rue du Ponterlant à Avion**

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec FLANDRE OPALE HABITAT SA D'HLM prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le **Contrat de Prêt N°171365** en annexe signé entre FLANDRE OPALE HABITAT SA D'HLM ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 28/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **Prêt d'un montant total de 2 793 814 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 171 365** constitué de 4 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 793 814 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D59

RESSOURCES ET MOYENS

**Garantie d'emprunt - FLANDRE OPALE HABITAT - Acquisition en VEFA
de 24 logements, route de Méricourt à Billy-Montigny**

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec FLANDRE OPALE HABITAT SA D'HLM prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le **Contrat de Prêt N°174461** en annexe signé entre FLANDRE OPALE HABITAT SA D'HLM ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 28/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un **Prêt d'un montant total de 2 789 354 €** souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du **Contrat de Prêt N° 174461** constitué de 4 lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 2 789 354 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D60

RESSOURCES ET MOYENS

Garantie d'emprunt - Association NOVO LOCO - Projet d'habitat inclusif Lili Keller Rosenberg à Liévin

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L2252-1 à 2252-5 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu l'offre de financement de la Caisse des Dépôts et Consignations en date du 14 novembre 2025 adressée à l'association NOVOLOCO,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 28/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un **Prêt d'un montant total de 212 528 euros** à souscrire par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions de l'offre de financement annexée à la présente et constituée d'une ligne de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 212 528 euros.

Ladite offre de financement de la Caisse des Dépôts et Consignations est jointe en annexe.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D61

RESSOURCES ET MOYENS

**Garantie emprunt – Pas de Calais Habitat – Parc social public - Opération de réhabilitation
de 48 logements situés Résidence Guislain, 1 rue Francis Jiolat à Sallaumines**

Vu le rapport établi par Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous,

Vu les articles L5111-4 et L5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2305 du Code civil,

Vu la délibération D047 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 relative aux modalités d'octroi d'un contingent de logement au profit de la CALL en contrepartie de la garantie d'emprunt accordée,

Vu la convention cadre conclue avec PAS-DE-CALAIS HABITAT prise en application de la délibération,

Vu la délibération D037 du Conseil Communautaire du 19 novembre 2020 relatif au cadre des garanties d'emprunts,

Vu le Contrat de Prêt N°174446 en annexe signé entre PAS-DE-CALAIS HABITAT ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 28/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : L'assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 4 275 590 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N°174446 constitué de deux lignes de prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 4 275 590 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Article 4 : Le Conseil autorise le Président à signer la convention et ses avenants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D62

RESSOURCES ET MOYENS

Budget Principal - Approbation de la Décision Modificative n°2/2025

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au 1er janvier 2025,

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2025 du budget Principal, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision Modificative n°2/ 2025 du budget Principal, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses : + 534 443,65 €
	Recettes : + 534 443,65 €

<u>Section d'investissement</u>	Dépenses : - 97 732,65 €
	Recettes : - 97 732,65 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 28/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- **d'approuver** la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2025 du budget Principal, tant en dépenses qu'en recettes, pour un montant global arrêté à + 436 711 euros,

- **de voter** les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,

- **d'adopter** les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,

- **d'affecter** les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire,

- d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, pour chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles prévues de la section, conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT, dans le cadre de la nomenclature comptable M57.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D63

RESSOURCES ET MOYENS

Budget annexe Assainissement - Approbation de la Décision Modificative n°2/2025

Vu la loi 94-504 du 22 juin 1994,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-1, L2311-1-1, L2311-1-2 et L2311-2, L2312-1 et L2312-3 et L2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable au 1er janvier 2025,

Après avoir entendu le rapport général de présentation de la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2025 du budget annexe Assainissement, le Président invite le Conseil Communautaire à adopter la Décision Modificative n°2/2025 du budget annexe Assainissement, qui s'équilibre en sections de fonctionnement et d'investissement à :

<u>Section de fonctionnement</u>	Dépenses : + 0 €
	Recettes : + 0 €
<u>Section d'investissement</u>	Dépenses : - 234 693,23 €
	Recettes : - 234 693,23 €

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 28/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- d'approuver la décision modificative n°2 de l'exercice 2025 du budget annexe Assainissement, tant en dépenses qu'en recettes,
- de voter les crédits au niveau du chapitre budgétaire et des chapitres globalisés,
- d'adopter les modifications affectant les Autorisations de Programme ainsi que l'ensemble des Crédits de Paiement,
- d'affecter les opérations telles qu'elles figurent dans le document budgétaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D64

RESSOURCES ET MOYENS

Ajustement et vote des Autorisations de Programme/ Engagements et Crédits de Paiement (AP/CP et AE/CP)**Décision modificative n°2 / exercice 2025 - Nomenclature M4 / Budget annexe assainissement**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9;

Vu le décret du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M4 et M57 applicables au 1^{er} janvier 2025,

Considérant d'une part qu'en application de l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les sections d'investissement et de fonctionnement du budget peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) ou des autorisations d'engagement (AE) pour les dépenses et recettes à caractère pluriannuel ;

Considérant d'autre part qu'en application de l'article R.2311-9 du CGCT, les AP/AE et leurs révisions éventuelles sont présentées au vote de l'assemblée délibérante, par délibération distincte, lors des étapes budgétaires ;

Considérant que pour les budgets gérés selon la nomenclature M57, l'adoption des AP/AE se fait dans le cadre du vote de chaque étape budgétaire (BP, BS et DM) et sont votés au niveau du chapitre budgétaire ;

Considérant que les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme ou d'engagements correspondantes ;

Considérant que l'objectif des AP/AE est de concilier engagements pluriannuels et principe d'annualité budgétaire, étant précisé que chaque AP/AE correspond à un engagement financier pluriannuel et constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de ces engagements ;

Considérant que l'ouverture et le vote d'une AP/AE s'accompagne de la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants, seuls les crédits de paiement de l'année en cours étant proposés au vote du Conseil Communautaire ;

Considérant que les AP/AE demeurent valables jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation, et qu'elles peuvent être révisées lors d'une étape budgétaire ;

Considérant qu'au vu des éléments exposés, il convient de procéder aux ajustements d'AP/AE et de leurs CP pour l'exercice 2025 dans l'objectif d'un meilleur suivi de la programmation des engagements du budget annexe Assainissement ;

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 28/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à la majorité avec :

80 « pour »

2 « contre »

(Monsieur Bruno CLAVET et Monsieur Louis MOMPEU)

Décide :

- de voter les ajustements des programmes suivants du budget annexe Assainissement (modification de la ventilation des crédits de paiement sans modification du montant total voté en AP) :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Code Programme	DÉPENSES/RECETTES	Nom du Programme	Autorisation de Programme			Crédits de paiement		
			Rappel montant voté précédent	Révision proposé	Total Cumulé	Cumul réalisé au 31/12/2024	CP 2025	CP Ultérieurs
AP Stable avec modification de la ventilation des CP annuels								
MGOP-ASSHT	DEPENSE	TRAVAUX NEufs ASST HT	48 205 405,50 €	- €	48 205 405,50 €	5 702 905,71 €	4 493 406,77 €	38 009 093,02 €

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D65

RESSOURCES ET MOYENS

**Affectation des résultats 2024 - Budget Principal - Correction de la délibération du 19 juin 2025
n°58 suite à la reprise des résultats du PMA et du Syndicat du Flot de Wingles**

Vu les délibérations C190625_D58, et C190625_D60 du conseil communautaire du 19 juin 2025, relatives à l'affectation des résultats 2024 du budget principal, et du budget annexe développement numérique (clôturé au 31 décembre 2024),

Vu les délibérations C190625_D66A, relative au budget supplémentaire du budget principal, reprenant ces affectations de résultats 2024 au seul budget principal,

Vu la délibération C161025_D60, relative à l'affectation du résultat consolidé du budget principal après intégration du budget annexe Développement Numérique, clôturé,

Vu les délibérations C111225_D35, et C111225_D36, relatives aux effets juridiques, comptables et financiers de la liquidation du syndicat mixte Pôle Métropolitain de l'Artois, et de la liquidation du syndicat intercommunal pour le dessèchement du Flot de Wingles,

A reçu un avis favorable en Commission chargée des Ressources et des Moyens du 28/11/2025

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de reprendre et intégrer les résultats (après affectation) de ces deux syndicats dissous, au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, comme suit :

CALL - BUDGET PRINCIPAL		
RESULTATS 2024, APRES AFFECTATION, REPORTES		
	Budget principal	Fonctionnement
A	Excédent reporté en section de fonctionnement (RF 002)	12 041 252,28 €
B	Reprise du déficit reporté en section de fonctionnement - Dissolution PMA	19 208,51 €
C	Reprise de l'excédent reporté en section de fonctionnement - Dissolution Flots de Wingles	29 906,19 €
D	Excédent consolidé 2024	12 051 949,96 €
	Budget principal	Investissement
E	Déficit reporté en section d'investissement (RI 001)	22 855 134,25 €
F	Reprise de l'excédent reporté en section d'investissement - Dissolution PMA	49 631,04 €
G	Reprise du déficit reporté en section de fonctionnement - Dissolution Flots de Wingles	1 898,39 €
H	Déficit consolidé 2024	22 807 401,60 €

Précise que La reprise de ces résultats sera opérée par décision modificative votée au cours du même conseil communautaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION SÉANCE DU JEUDI 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le onze décembre à 18 H 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de LENS-LIEVIN s'est assemblé dans les locaux de la Communauté sur convocations en date des 17 novembre et 5 décembre 2025 adressées à chacun de ses membres et dont un exemplaire a été affiché à la porte de l'Hôtel de la Communauté le même jour.

Sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, **66 délégués étaient présents et 16 représentés sur 91 délégués en exercice.**

Présent(s) : 66

Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH, Monsieur Jean-Marie ALEXANDRE, Monsieur Frédéric ALLOÏ, Monsieur Alain BAVAY, Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Michèle CARBONNIER BEN AZOUZ, Monsieur Pascal CARON, Monsieur Jean-François CECAK, Monsieur Pierre CHERET, Monsieur Gaston CHOQUENET, Monsieur Martine CHWICKO, Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Christophe CIURYS, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Katy CLEMENT, Madame Virginie COLLART, Madame Hélène CORRE, Monsieur Jérôme DARRAS, Madame Martine DEMEYERE, Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Violette DUFOUR, Monsieur Laurent DUPORGE, Monsieur Philippe DUQUESNOY, Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Ludovic GAMBIEZ, Madame Martine GERMA, Monsieur Thibault GHEYSENS, Monsieur Jean-Noël GODART, Monsieur Nicolas GODART, Madame Donata HOCHART, Madame Jeanne HOUZIAUX, Monsieur Abdeljalil IDYOUSSEF, Monsieur Henri JACKOWSKI, Monsieur Georges KOPROWSKI, Monsieur Daniel KRUSZKA, Monsieur André KUCHCINSKI, Monsieur Philippe LA GRANGE, Monsieur François LEMAIRE, Monsieur Jean LETOQUART, Madame Agnès LEVANT, Madame Caroline LOUBAT, Madame Brigitte MARTIN, Monsieur Geoffrey MATHON, Madame Nathalie MEGUEULLE MANIER, Madame Laure MEPHU NGUIFO, Monsieur Sébastien MESSENT, Monsieur Christian PEDOWSKI, Madame Brigitte PETIT, Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Nesrédine RAMDANI, Monsieur Sylvain ROBERT, Monsieur Alain ROGER, Madame Christine ROSZAK, Madame Sophie RUSIN, Monsieur Pierre SENECHAL, Monsieur Stéphane SIKORA, Monsieur Christian SPRIMONT, Madame Christine STIEVENARD, Madame Corinne TATE, Monsieur Yves TERLAT, Madame Françoise TOULOUSE, Madame Dorise TRANAIN, Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Philippe VANTORRE, Madame Christelle VERNACK

Procuration(s) : 16

Monsieur Bernard BAUDE à Monsieur Jean LETOQUART, Madame Cécile BOURDON à Monsieur Farid BOUKERCHA, Madame Anouk BRETON à Monsieur Pascal CARON, Madame Christelle BUISSETTE à Madame Perrine CIOFFI, Monsieur Patrick CANIVEZ à Monsieur Bruno TRONI, Monsieur Justin CLAIRET à Monsieur Nicolas GODART, Madame Catherine DAMBRINE à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Alain DUBREUCQ à Madame Dorise TRANAIN, Madame Nadine DUCLOY à Madame Bernadette DOUTREMEPUICH, Madame Sabine FINEZ à Monsieur Alain ROGER, Monsieur Alain LHERBIER à Monsieur Alain BAVAY, Madame Virginie MARTEL à Monsieur Laurent POISSANT, Monsieur Louis MOMPEU à Monsieur Bruno CLAVET, Monsieur Joël OUVRY à Monsieur Jean-François CECAK, Madame Samia SADOUNE à Monsieur Jacques BECQUET, Monsieur Steven VANDEVOORDE à Monsieur Christian PEDOWSKI

Absent(s) excusé(s) : 9

Madame Latifa AIT ABDERRAFII, Madame Carine BANAS, Monsieur Daniel DERNONCOURT, Monsieur Arnaud DESMARETZ, Monsieur Laurent DUCAMP, Monsieur Joachim GUFFROY, Madame Ludivine PLOUVIER, Monsieur Vincent TENTELIER, Monsieur Maurice VISEUX



C111225_D66

RESSOURCES ET MOYENS

Rapport Préalable au Débat d'Orientation Budgétaires 2026

La tenue d'un débat sur les orientations budgétaires est obligatoire dans les communautés comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants dans les 10 semaines précédant le vote du Budget.

Vu la loi de finances publiques pour l'année 2026,

Vu le projet de loi de programmation des finances publiques 2025-2028,

Vu les articles L2312-1 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la note explicative de synthèse jointe en annexe,

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité

Prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaires 2026 tant pour le Budget Principal que pour les Budgets Annexes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication ou de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus,

Le Président,

Sylvain ROBERT.